



2^{es} Assises Franciliennes
Éducation à l'Environnement
vers un Développement Durable

Actes des Assises

par le Collectif d'Éducation à l'Environnement francilien





Sommaire

Ouverture officielle	7
Denis BAUPIN, Adjoint au Maire de Paris, chargé du développement durable, de l'environnement et du plan climat	
Présentation du contexte régional	7
en présence des représentants associatifs et institutionnels membres du Ceef	
Table ronde	
« Comment travailler ensemble en faveur d'une EEDD en Île-de-France ? »	11
Ateliers de production	
Travailler avec l'entreprise : le champ des possibles	14
Premier atelier de production	
Témoignage : Agence de l'Eau Seine-Normandie	
De l'école à l'université : quelle place accordée à l'EEDD ?	16
Deuxième atelier de production	
Témoignage : Réseau Français des Étudiants pour le Développement Durable	
EEDD et Education Populaire : des objectifs communs, des partenariats à renforcer	18
Troisième atelier de production	
Témoignages : EDUCASOL et Arene Île-de-France	
Collectivités et institutions : quelles politiques territoriales en faveur de l'EEDD ?	20
Quatrième atelier de production	
Témoignages : Conseil général de l'Essonne et le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse	
Différents publics et différents territoires : quels moyens pour réduire les inégalités ?	23
Cinquième atelier de production	
Témoignage : Direction départementale de la Jeunesse et des Sports du Val de Marne	
Comment favoriser l'accès aux ressources et à l'information ?	25
Sixième atelier de production	
Témoignage : Arene Île-de-France	
Des champs et thématiques à investir, des dispositifs à développer	26
Huitième atelier de production	
Témoignages : Graine Île-de-France et Ecophylle	



Conférence

Quand le développement durable interroge la pédagogie..... 27

① Bruno HOURST, Chercheur en pédagogies nouvelles

② Jacques WEBER, Vice-président de l'association française Les Petits Débrouillards

Ateliers de production (suite)

Inscrire l'EEDD dans les politiques publiques..... 29

Neuvième atelier de production

Témoignage : Conseil régional d'Île-de-France

Quels outils pour une meilleure structuration de l'EEDD en Île-de-France ?..... 31

Dixième atelier de production

Témoignages : L'Association Régionale pour l'Initiation à l'Environnement et à la Nature en Alsace et La Plateforme régionale de concertation pour l'Éducation à l'environnement et au développement durable de la région Provence-ALpes-Côtes d'Azur

Conférence

Comment s'emparer des politiques en faveur de l'Éducation à l'Environnement pour un Développement Durable émanant des niveaux national et européen ? 33

① L'angle national : Jean-Michel VALANTIN, Haut Commissaire au développement durable au Ministère de l'Éducation nationale

② L'angle européen : Mathieu GUARY, Président d'Enviropea

Contexte national..... 34

Discours de clôture..... 35

Retour des ateliers de production..... 36

Atelier 1 - Travailler avec les entreprises : le champ des possibles..... 36

Atelier 2 - De l'école à l'université : quelle place accorder à l'éducation et au développement durable ? 36

Atelier 3 - EEDD et Éducation informelle : des objectifs communs, des partenariats à renforcer..... 36

Atelier 4 - Collectivités et institutions : quelles politiques territoriales en faveur des EEDD ?..... 36

Atelier 5 - Différents publics et différents territoires : quels moyens pour réduire les inégalités ? 36

Atelier 6 - Comment favoriser l'accès aux ressources et à l'information ? 36

Atelier 7 - Quelle offre de formation en EEDD ?..... 37

Atelier 8 - Des champs et thématiques à investir, des dispositifs à développer..... 37

Atelier 9 - Inscrire l'EEDD dans les politiques publiques..... 37

Atelier 10 - Quels outils pour une meilleure structuration de l'EEDD en Île-de-France ? 37



Ouverture officielle

Denis BAUPIN,

Adjoint au Maire de Paris, chargé du développement durable, de l'environnement et du plan climat

Je remercie Graine Île-de-France et Vivacités Île-de-France d'avoir organisé ces trois journées d'Assises. Je suis heureux de vous accueillir à l'Hôtel de ville. Nous accordons une grande importance à ces rencontres et plus généralement à l'Éducation à l'environnement, au regard de la situation décrite par un grand nombre de scientifiques.

Le dérèglement climatique prend une tournure de plus en plus grave et de plus en plus rapide : les pires scénarios envisagés par le GIEC sont aujourd'hui dépassés ; la crise énergétique, bien qu'apaisée actuellement du fait de la crise économique, va s'aggraver. La situation n'a jamais été aussi préoccupante, aussi médiatisée qu'actuellement. Pourtant, un fossé demeure entre la prise de conscience et l'action. L'Éducation à l'environnement se trouve à la jonction de la prise de conscience de la gravité de la situation, de la nécessité d'actions à mettre en œuvre et de l'espoir indispensable. Cela suppose que les politiques et les citoyens agissent. Les enfants sont des acteurs essentiels de leur propre avenir.

Nous avons besoin aujourd'hui de faire prendre conscience que des solutions existent, que des réponses peuvent être apportées. Ces réponses peuvent permettre à la fois d'améliorer l'environnement, mais aussi de répondre à la crise. Ainsi, le développement des transports collectifs ou le lancement de Vélib', à Paris, s'est avéré positif à la fois pour l'environnement, pour la justice sociale dès lors que cela a permis de conférer un droit à la mobilité, mais aussi pour l'économie, puisque cela a créé des emplois. De nombreuses réponses de ce type sont adaptées aux problèmes que nos concitoyens rencontrent. Nous devons rendre lisible cette possibilité d'agir. Les politiques ont à cet égard une responsabilité importante. La pression des citoyens est également essentielle.

Vous êtes pour nous des acteurs essentiels. La Ville de Paris a en son sein des services, du personnel qui mènent de multiples actions en matière d'Éducation à l'environnement. Elle dispose notamment d'un réseau de structures dédiées à cette mission qui font de la pédagogie au quotidien. Nous organisons également des Journées parisiennes de l'énergie et du climat, dont la prochaine édition sera organisée en octobre. A cette occasion nous mettrons l'accent sur la manière dont chacun peut agir, au regard d'enjeux d'une telle importance. Par ailleurs, le Conseil de Paris a décidé d'organiser des états généraux du développement durable, en 2010, afin que la municipalité de Paris incite les autres acteurs à prendre des engagements en matière de développement durable.

Nous comptons sur votre travail au long de ces journées afin que la dynamique de l'Éducation à l'environnement se développe et prenne de plus en plus de place dans les écoles et la vie quotidienne de nos concitoyens.

Olivier PIA

Existe-t-il une ligne spécifique pour l'Éducation à l'environnement dans le budget de la Ville de Paris ?

Denis BAUPIN

La Ville de Paris consacre des moyens financiers à l'Éducation à l'environnement, d'abord en prenant en charge le fonctionnement des structures d'Éducation à l'environnement. Par ailleurs une petite ligne de subvention a été constituée, laquelle demeure insuffisante. Une pression doit être exercée sur les gestionnaires du budget municipal afin que celle-ci soit renforcée. Des initiatives plus globales sont également lancées, comme les Journées parisiennes de l'énergie et du climat ou les états généraux du développement durable, mais celles-ci mobilisent plusieurs lignes budgétaires.

Présentation du contexte régional

en présence des représentants associatifs et institutionnels membres du Ceef

Participaient aux échanges :

- Patrick NEVEU, Président, Vivacités Île-de-France
- Claude BOURQUARD, Co-président en charge du projet éducatif, Graine Île-de-France
- Jacques POUYE, Chef du service développement durable, Direction régionale de l'environnement Île-de-France
- Gérard FENOY, Chef du service jeunesse et éducation populaire, Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports Paris-Île-de-France
- Jean-Marie CHAUMEL, Délégué régional adjoint, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie Île-de-France
- Jacques BORIES, Directeur du développement durable, Agence de l'Eau Seine-Normandie
- Jean-Luc DUMESNIL, Conseiller technique auprès de M. VAMPOUILLE, Conseil régional Île-de-France
- Josiane BERNARD, Vice-présidente en charge de l'Environnement, Conseil général de Seine-Saint-Denis
- Hélène SANCHEZ, Chargée de mission Éducation à l'environnement et éco-citoyenneté, Arene Île-de-France

Patrick NEVEU

Vivacités est un réseau d'Éducation à l'environnement urbain, mais aussi aujourd'hui au développement durable.

Vivacités intervient en priorité sur l'éducation : ce n'est pas une association militante en faveur de l'environnement et du développement durable. Nous développons des approches éducatives et pédagogiques afin de réduire l'écart entre le discours et l'action. Ce réseau développe des formations, des animations, des supports pédagogiques, etc. afin d'aider les professionnels et les militants à intervenir auprès de leurs publics. Le réseau réunit une cinquantaine de personnes morales et une quarantaine de personnes physiques.

Parmi les actions phares, nous conduisons des projets collaboratifs : outils pédagogiques (nous avons co-produit un jeu sur l'éco-mobilité), projets pédagogiques (ateliers urbains) ; de même, des commissions impulsent des réflexions et des pistes de travail pour le réseau (pour exemple : « les Agendas 21 scolaires »). La principale action demeure la formation. Dans le cadre de l'animation du Pôle ressource, nous organisons des co-formation ouvertes à tous. Des formations professionnelles sont dispensées. Cela étant, aujourd'hui, pour monter une telle formation, des budgets doivent être trouvés. En parallèle, nous formons des bénévoles et des militants.

Olivier PIA

En amont de ces deuxièmes Assises, un groupe de réflexion et des ateliers préparatoires ont été organisés.

Patrick NEVEU

Un groupe de travail a été constitué, lequel a piloté cinq ateliers de phase préparatoire. Environ 150 personnes y ont participé. Le programme de ces journées s'inspire des réflexions qui ont émergé du terrain. Des comptes rendus sommaires figurent d'ailleurs sur le blog.

Olivier PIA

Qu'attend le président de Vivacités Île-de-France de ces Assises ?

Patrick NEVEU

Les administrateurs de Vivacités Île-de-France demandent un éclaircissement sur le passage de l'Éducation à l'environnement à l'Éducation à l'environnement et au Développement Durable. En outre, quels types de partenariats pouvons-nous conduire avec les acteurs actuels, mais aussi avec les entreprises, l'Éducation nationale, etc. ? Une meilleure connaissance et une mutualisation des pratiques sont essentielles.

Les problématiques environnementales sont la résultante de l'interaction entre l'homme et l'environnement. Au-delà de l'environnement, nous attendons un regard sur nos actions éducatives et pédagogiques afin d'améliorer le passage de l'information, la construction de la connaissance de l'enfant et de l'adulte sur l'environnement. Il est toujours très difficile de relier éducation et environnement. Or cela demeure très important.

Olivier PIA

Quels sont vos espoirs et vos craintes concernant l'Éducation à l'environnement ?

Patrick NEVEU

A mon sens, il est indispensable d'intervenir au stade de l'éducation. Le discours concernant l'environnement fait peur. Nous intervenons auprès des enfants, lesquels sont porteurs d'espoir. Nous devons communiquer notre espoir dans le futur auprès des enfants, mais aussi auprès du grand public. Tenons-nous actuellement le bon discours, lequel est actuellement alarmiste, pour provoquer les changements de comportements attendus ?

Olivier PIA

Qu'est-ce que Graine Île-de-France ?

Claude BOURQUARD

Graine Île-de-France est un réseau d'Éducation à l'environnement, créé dans les années 80. L'information est ainsi partagée et diffusée ; en outre, des savoirs et des pratiques sont élaborés en commun. Enfin, ce réseau représente un certain nombre de personnes dans les politiques publiques afin de construire ensemble.

Les commissions de Graine ont pour but de produire ensemble des pédagogies sur un certain nombre de thèmes, par exemple le jardin, l'eau, les déchets, etc. Nous voulons également être présents au sein des politiques publiques. Ce n'est pas un *lobbying*, mais un partenariat que nous entendons ainsi initier.

Olivier PIA

Les premières Assises franciliennes ont été organisées en 1999 : que s'est-il passé depuis ? Des objectifs ont-ils depuis été atteints ?

Claude BOURQUARD

Nos objectifs ont peu évolué. Des progrès ont néanmoins depuis été enregistrés.

Nos préoccupations d'éducateurs doivent encore être synchronisées avec celles des élus. Les élus doivent pousser pour que les dossiers avancent dans les différentes collectivités. Lorsque nous agissons localement, nous intervenons également dans des dynamiques communales, intercommunales, départementales et régionales.

Olivier PIA

Dans quel but ces deuxièmes Assises sont-elles organisées ?

Claude BOURQUARD

Nous avons constaté le besoin que les différents acteurs travaillent ensemble pour co-produire des objectifs et identifier les moyens à mobiliser. En outre, nous entendons alimenter une réflexion nationale.

Olivier PIA

Entendez-vous définir un programme d'actions pour les dix années à venir ?

Claude BOURQUARD

Au-delà d'un programme, l'idée est de définir les moyens à mettre en place pour évaluer et permettre une construction permanente. La société n'est pas figée, notre réponse en tant qu'éducateurs ne peut donc pas être figée non plus. Nous voulons instituer un dispositif dynamique passant notamment par l'évaluation.

Olivier PIA

Certaines questions sont-elles incontournables ?

Claude BOURQUARD

Une question est fondamentale : celle de notre habitude à classer et séparer les choses, par exemple l'urbain et le rural.

Intervention du Public

Nathalie AMY, Formatrice - ATOS Origin

Des émissions portent désormais sur la thématique du développement durable. Quelle est votre conception du rôle des médias ?

Claude BOURQUARD

Je suis abonné au *Nouvel Obs* et à *Politis*. Le *Nouvel Obs* met en avant des initiatives au niveau national ou international. Dans *Politis*, des dossiers sont constitués, par exemple sur l'Éducation à l'environnement. Une action doit être menée, mais, à chaque média, correspond une manière de faire, une ligne éditoriale.

Olivier PIA

Les associations et réseaux savent-ils travailler avec les médias ?

Patrick NEVEU

Les médias ne sont pas intéressés par la valorisation des réseaux éducatifs : ils demandent de l'action. Des émissions et rubriques de qualité existent déjà, faisant de l'Éducation à l'environnement et au développement durable sans le dire, par exemple « C'est pas sorcier ». Notre place, quant à nous, est sur le terrain. Nous devons également mieux nous faire connaître, mais auprès de la presse de proximité.

Denis BAUPIN

De plus en plus d'émissions et d'articles traitent des questions environnementales. C'est notamment le fruit de l'important travail d'ensemencement réalisé depuis des années par les réseaux pour permettre cette prise de conscience. Ces émissions et articles sont en règle générale bien faits, mais tout le problème c'est qu'ils sont sans lien avec le reste du contenu du journal, parfois même contradictoires, notamment avec les pages de publicité. L'environnement est simplement un sujet de plus, au final.

Par ailleurs, l'Éducation à l'environnement ne doit pas cacher la réalité de l'urgence et de la gravité. Un discours alarmiste n'a pas à être tenu, mais nous devons souligner que nous devons agir vite.

Intervention du Public

Michel MOMBRUN, Président - Sollicités

La notion d'éducation est globale. Les pionniers de l'éducation populaire, dans le Vercors, se sont battus en inventant le monde de demain, sur la base des principes de liberté, de dignité et de démocratie. Depuis 60 ans, de nouvelles connaissances sont parvenues. Le contenu de l'éducation ne doit pas feindre d'ignorer l'urgence et la mise en cause de la capacité d'existence même de l'espèce humaine sur la planète. Nous devons indiquer clairement que le contenu de l'éducation doit intégrer complètement et fortement ces dimensions. Il en est de notre responsabilité.

Patrick NEVEU

J'ai d'abord été alarmiste. Nous ne pouvons construire un message éducatif uniquement sur cette base. Nous pouvons nous appuyer sur certains faits, lesquels sont effectivement alarmants.

Cela étant, l'être humain n'apprend pas uniquement sur des bases de peur. Nous devons distinguer éducation et pédagogie. Nous avons la responsabilité de construire des progressions pédagogiques. Dans ses messages pédagogiques, le formateur peut être alarmant. Nous ne devons pas confondre ce point en revanche avec la manière dont nous le ferons, sans quoi il sera difficile de provoquer du changement.

Olivier PiA

En cette période de crise économique, craignez-vous que les budgets de l'Éducation à l'environnement soient minorés dans les années à venir ?

Claude BOURQUARD

La première crainte concerne l'incompréhension par rapport à l'organisation de l'État. Que deviendront nos partenaires alors qu'une grande réforme de l'organisation de l'Etat est en cours ? L'inquiétude financière découle de cette première inquiétude.

Olivier PiA

Je propose d'appeler nos autres intervenants.

Jacques Pouyé, en Île-de-France, la DIREN est-elle regroupée avec la DRIRE ? Quelles sont les missions de la DIREN aujourd'hui ?

Jacques POUYE

En application de la révision générale des politiques publiques, il sera procédé en Île-de-France au regroupement des missions environnementales de la DRIRE et de la DIREN.

La DIREN a essentiellement pour mission de gérer un certain nombre de législations en lien avec la protection des sites, des paysages, de la nature, des milieux naturels et des risques.

Le service transversal du développement durable a pour fonction d'accompagner les politiques par des actions d'incitation à destination des collectivités, des associations et des ménages.

Olivier PiA

En matière d'Éducation à l'environnement, que fait la DIREN ?

Jacques POUYE

Elle participe à l'Éducation à l'environnement vers le développement durable. Face à la multiplicité des acteurs, nous cherchons à ce que cette question soit la plus visible possible. Des associations peuvent être financées lorsqu'elles articulent leur projet à un projet de territoire.

Olivier PiA

Comment percevez-vous l'avenir de l'Éducation à l'environnement ? Que compte faire la DIREN en 2009 et 2010 ?

Jacques POUYE

L'environnement, dans une perspective de développement durable, ne repose pas sur l'immédiateté, mais sur une relation entre les activités humaines et la nature – un message difficile à comprendre. Indépendamment de l'organisation, nous cherchons à faire comprendre cette interaction auprès des citoyens.

Olivier PiA

Gérard Fenoy, de quel Ministère votre Direction relève-t-elle ?

Gérard FENOY

Le périmètre du Ministère de la Santé et des Sports a évolué sans que les prérogatives du Haut Commissariat à la Jeunesse aient été précisées définitivement. Si nous travaillons de manière très modeste et avec peu de moyens, c'est parce que nous sommes au début de la constitution d'un certain nombre de réseaux. Nous avons la volonté de participer en accompagnant les militants de l'éducation populaire, dont l'environnement et le développement durable sont l'une des facettes.

Olivier PiA

Jean-Marie Chaumel, en matière d'Éducation à l'environnement, l'ADEME est très active, avec 200 conférences organisées chaque année dans les lycées franciliens.

Jean-Marie CHAUMEL

L'ADEME est chargée par l'État d'animer sur le terrain un certain nombre de politiques publiques, notamment en matière d'énergie et de déchets. Elle ne couvre donc pas l'ensemble des thématiques de l'environnement.

Depuis quelques années, nous avons été très motivés pour investir le domaine de l'Éducation à l'environnement et au développement durable : la conférence-débat « La Planète précieuse » a été mise en place dès l'année scolaire 2001-2002. Aujourd'hui, un partenariat est noué entre l'ADEME et le Conseil régional. Au cours de ces conférences, nous abordons un grand nombre de thèmes liés à l'environnement :

- citoyens d'une planète très précieuse ;
- l'habitat et le cadre de vie ;
- la mobilité ;
- la consommation.

Les conférenciers ne sont pas des personnels de l'ADEME. Des prestataires sont retenus avec le Conseil régional.

Une évaluation a été réalisée en 2007 : 1 160 conférences avaient été organisées dans 530 lycées, soit les deux tiers des lycées. Plus de 32 000 lycéens ont ainsi été sensibilisés en direct, avec un effet par ricochet supplémentaire grâce à la formation des enseignants.

Ces conférences durent deux heures.

Un site Internet est directement dédié à ces conférences : <http://conference-laplaneteprecieuse.com/>

Un autre site est destiné aux jeunes : www.mtaterre.fr

Olivier PiA

L'impact de ces conférences sur le comportement des jeunes a-t-il été mesuré ?

Jean-Marie CHAUMEL

Il est difficile de mesurer le comportement des jeunes. En revanche, l'impact sur la prise de conscience est positif.

Notre ambition est d'agir sur les comportements. Nous ne voulons pas que notre action d'éducation concoure à une peur paralysante. Nous voulons former des éco-citoyens et mobiliser en faveur d'un passage à l'acte.

Olivier PiA

Des associations recherchent des fonds pour financer des actions. Tout votre budget est-il dédié à ces conférences ?

Jean-Marie CHAUMEL

Non. Nous finançons des actions collectives, par exemple l'animation du collectif d'Éducation à l'Environnement francilien. *A priori*, nous n'avons pas vocation à financer directement une association locale.

Olivier PiA

Jacques Bories, à quoi une Agence de l'eau sert-elle ?

Jacques BORIES

Une agence de l'eau ne distribue pas l'eau. Elle lève l'impôt sur la base de deux principes :

- les pollueurs sont les payeurs ;
- plus vous polluez, plus vous payez.

L'agence peut également apporter une aide pour dépolluer. L'agence de l'eau a donc pour mission de restaurer les milieux aquatiques et de veiller à ce que tous les acteurs de l'eau aient une réponse au regard de leurs besoins concernant les milieux aquatiques. Le budget de l'ensemble des agences de l'eau est élevé. Il reste insuffisant pour relever les nombreux défis.

Nous demeurons optimistes. Ainsi, en trente ans, le nombre d'espèces de poissons dans la Seine est passé de trois à une quarantaine. D'autres points sont inquiétants, par exemple la fragilité de notre patrimoine en ressources aquatiques.

L'agence intervient également dans le domaine de l'éducation à l'éco-citoyenneté. Depuis plus de vingt ans, nous organisons des classes d'eau dans l'ensemble du bassin (1 200 par an, dont 500 en Île-de-France). Ces classes d'eau s'adressent à un public très varié : des élèves, des citoyens, des politiques, etc. Nous consacrons environ un million d'euros par an au financement de ces classes d'eau. Des livres de bord sont remis, lesquels sont disponibles sur le site Internet de l'agence.

Les jeunes d'aujourd'hui sont les citoyens de demain ; de surcroît, nous avons besoin de courants forts de pression vis-à-vis des élus politiques pour qu'ils inscrivent à l'agenda les vrais problèmes.

Olivier PiA

Jean-Luc Dumesnil, pourquoi avez-vous rejoint le Collectif ?

Jean-Luc DUMESNIL

La Région a rejoint le Collectif car c'est le lieu de rencontre de tous les acteurs de l'Éducation à l'environnement. La Région entend coordonner la politique francilienne de l'Éducation à l'environnement.

Elle a donc adhéré au Collectif et a signé sa charte.

Olivier PiA

Le 27 juin 2007, le Conseil régional a adopté une délibération concernant l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable.

Jean-Luc DUMESNIL

Cette délibération engage la Région sur l'Éducation à l'environnement, au-delà de la politique déjà menée. Le budget est d'environ un million d'euros par an. En outre, il existe d'autres financements : les emplois tremplins, permettant aux associations de financer des emplois, les emplois d'insertion spécifiques à l'environnement, les financements destinés aux parcs naturels régionaux, etc. Le vice-président Michel VAMPOUILLE, chargé de l'environnement, du développement durable et de l'écorégion, doit être sollicité. Des services sont très actifs sur ces dossiers : ils suivent l'ensemble des travaux du Collectif, notamment la préparation de ces Assises. A ce jour, ce budget répond à la demande. Les politiques répondent également à la pression.

Olivier PiA

Josiane Bernard, pourquoi le Conseil général a-t-il adhéré au Collectif ?

Josiane BERNARD

La Seine-Saint-Denis consacre une part importante de son activité à l'Éducation à l'environnement depuis 1998. C'est pour étendre cette mission qu'elle a décidé d'adhérer au Collectif. Le Département a également beaucoup d'attentes vis-à-vis du Collectif. Nous sommes sollicités par les enseignants. Nous menons des actions affichées, lesquelles sont peu reconnues par les autres acteurs d'Éducation à l'environnement franciliens - un manque à gagner préjudiciable. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité intégrer ce réseau, qui favorisera la lisibilité de nos actions d'éducation.

Olivier PiA

Pourquoi les autres Conseils généraux n'ont-ils pas encore suivi votre exemple ?

Josiane BERNARD

Je ne peux parler pour les autres Départements. En Seine-Saint-Denis, les questions sociales sont importantes. Le Conseil général a veillé à ce que les problématiques environnementales soient également prises en compte. Nous souhaitons participer activement à la stratégie de soutien et d'accompagnement des pratiques éducatives, d'information et de formation mises en place sur le territoire régional.

A mon sens, l'Éducation à l'Environnement est une composante essentielle de l'appropriation citoyenne des enjeux de l'environnement. Le développement durable appelle des mutations urgentes nécessitant de nouvelles compétences au sein de toutes les composantes de la société. Réussir ces mutations suppose une société formée et informée afin d'appréhender les enjeux et de prendre réellement part aux choix collectifs.

Cette approche a été au cœur des biennales de l'environnement, créées en 2000. Elles constituent un lieu de rencontres et de débats de l'ensemble des acteurs : scientifiques, élus, associations, entreprises, Éducation nationale, collectivités territoriales et citoyens. Les citoyens doivent être informés des enjeux pour qu'ils modifient leurs pratiques. A notre sens, le pari de l'éclosion de l'éco-citoyenneté est tenu. Le nombre de participants a ainsi augmenté. En outre, 8 000 scolaires ont été accueillis.

Olivier PiA

Est-il vrai que la biennale pourrait être annulée ?

Josiane BERNARD

Le nouveau président du Conseil général ne souhaite pas poursuivre dans sa forme actuelle la biennale de l'environnement, mais organiser des journées citoyennes. De nouvelles conceptions seront proposées.

Je soumetts dès à présent à la réflexion collective une idée qui me tient à cœur. Il n'existera plus de véritable initiative publique de grande ampleur, permettant d'aborder à l'échelle de l'agglomération parisienne les enjeux environnementaux auxquels elle est confrontée. Ainsi, une initiative bâtie en coopération entre les départements concernés, centrée sur une démarche citoyenne et éducative, contribuerait à promouvoir une capacité collective nouvelle pour penser autrement l'avenir de ce territoire. Elle valoriserait et développerait l'ensemble de nos initiatives éducatives, donnerait à l'échange avec tous les acteurs de la cité une dimension nouvelle.

Au-delà de cette réflexion, d'autres projets bien réels sont à l'étude, notamment le projet Aquarium.

Olivier PiA

L'Arène est l'agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies.

Hélène SANCHEZ

L'Arène est un organisme associé au Conseil régional d'Île-de-France. 99 % de son financement provient de la Région.

Nous avons investi l'Éducation à l'environnement dès la création de l'Arène en 1994. Nous avons pour cible les animateurs (collectivités territoriales, associations, autres acteurs de l'État, comme la Gendarmerie nationale). Nous concevons des outils pédagogiques, en co-construction avec des associations d'Éducation à l'environnement et des réseaux associatifs. Sont recensés aujourd'hui plus de 350 centres de ressources, y compris les entreprises qui se consacrent à ce champ-là. Nous organisons des ateliers de formation d'utilisation à nos outils pédagogiques, par exemple le kit pédagogique sur l'éco-mobilité.

Nous n'accordons pas de financement aux structures d'Éducation à l'environnement. Nous apportons une expertise technique. Notre budget est de 5 millions d'euros.

Nous souhaitons investir de nouveaux champs. Nous travaillons ainsi sur le tourisme durable et solidaire. Les centres de ressources ici présents pourraient investir ce concept qui doit encore être qualifié. De même, je travaille actuellement sur le champ de l'Éducation à l'environnement et du handicap : vis-à-vis des personnes à mobilité réduite, il apparaît que nous pouvons faire beaucoup, avec peu de moyens.

TABLE RONDE :

« Comment travailler ensemble en faveur d'une EEDD en Île-de-France ? »

Intervenants :

- Josiane BERNARD, Vice-Présidente du Conseil général de Seine-Saint-Denis
- Julien CHAMBOREDON, Représentant du groupe de pilotage Éducation au Développement Durable de l'Académie de Paris
- Irène PEQUERUL, Déléguée régionale des Francas Île-de-France
- Alex RECEVEAU, Chef d'entreprise, membre de l'ancien Conseil national du développement durable

Olivier PIA

Depuis combien de temps le groupe de pilotage éducation au développement durable de l'académie existe-t-il ?

Julien CHAMBOREDON

Il est formellement né en 2003.

A partir des textes et des circulaires concernant l'EDD, le groupe doit diffuser, faire connaître, partager, proposer et suivre des actions pour qu'au sein de l'Académie, l'éducation au développement durable se généralise et soit la plus efficiente possible.

L'idée est d'aider les enseignants et les établissements sur le terrain à s'approprier les thématiques du développement durable. Nous avons ainsi créé un site Internet, lequel a permis initialement de diffuser et de regrouper. Il propose aujourd'hui des ressources, des contacts, des partenaires et des outils. Le groupe tente de s'intégrer dans un réseau national, tout en cherchant à faire émerger un réseau académique.

Si la circulaire pour l'Éducation à l'environnement date de 1977, l'EDD n'est apparue qu'en 2004. Auparavant, seules des initiatives disciplinaires avaient été lancées. Depuis, de dix à quinze établissements de l'Académie ont essayé de se lancer dans une démarche globale et transversale. Les enseignants manquent a priori de temps et d'outils. Il existe un énorme besoin de lisibilité et de simplicité dans les procédures, l'identification des partenaires potentiels et les collaborations avec les collectivités. Un interlocuteur unique serait également nécessaire.

Olivier PIA

Aujourd'hui encore, les enseignants ne sont informés de travaux de maîtrise de l'énergie qu'une fois qu'ils sont réalisés.

Julien CHAMBOREDON

Effectivement. Les projets globaux d'établissement supposent l'association des élèves et des enseignants. Il semble que l'association des élèves aux démarches et aux décisions, de manière participative, constitue un levier d'appropriation intéressant.

Olivier PIA

Pourquoi ne pas nommer un responsable du développement durable dans chaque établissement ?

Julien CHAMBOREDON

Je ne peux répondre à cette question. Quoi qu'il en soit, la fonction de cette personne devrait être rémunérée, ce que l'Éducation nationale ne peut, ou ne veut, se permettre actuellement.

Olivier PIA

L'Agenda 21 des écoles parisiennes¹ est une action qui fonctionne bien.

Julien CHAMBOREDON

Des établissements du second degré se sont également lancés dans cette démarche. Cet outil est orienté vers les attentes du terrain.

De la salle

Actuellement, sept établissements, soit de vingt à trente classes, sont mobilisés.

La réactivité a été très forte. Depuis la mise en ligne du site au mois de novembre, nous travaillons avec différentes directions de la Ville. Les classes seront accueillies à l'Hôtel de Ville, le 4 mai, par des élus qui pourront répondre aux questions des élèves. Les élèves présenteront alors leur diagnostic.

Olivier PIA

Les Francas sont la première organisation mixte de jeunesse à avoir vu le jour en France, en 1944. L'association compte environ 20 000 adhérents en France et 2 000 en Île-de-France, dont 500 militants particulièrement actifs.

Irène PEQUERUL

L'objet social des Francas n'a pas changé : promouvoir les loisirs éducatifs et la place de l'enfant dans la société. J'espère que cette mission – presque de service public – perdurera. L'environnement a néanmoins depuis évolué. Le projet se décline donc différemment depuis les années 40.

Olivier PIA

Le budget des Francas a été amputé de 25 % et les conventions avec l'Éducation nationale ont été rompues.

Irène PEQUERUL

La vie associative est mise à mal en France. En outre, un certain nombre d'associations complémentaires de l'école publique vivent des difficultés relationnelles avec leur Ministère de référence car lui-même est chahuté.

Olivier PIA

Que font les Francas dans l'Éducation à l'environnement ?

Irène PEQUERUL

Ce mouvement d'éducation est généraliste : action culturelle, action sportive, etc. La question de l'environnement était au centre du projet car l'éducation doit être comprise comme l'ensemble des influences qui s'exercent sur l'individu et celles que l'individu exerce sur l'environnement. Nous avons mené des actions éducatives ou de découverte de l'environnement. Très vite, les Francas ont pris conscience de l'importance du cadre et de l'aménagement des espaces sur l'éducation. Nous avons donc travaillé sur des projets architecturaux de centres de loisirs et sur une pédagogie de l'espace. Nous avons finalement adopté une approche plus globale d'Éducation à l'environnement. La participation au Ceef nous a dynamisés.

Olivier PIA

Aujourd'hui, l'EEDD est-elle en phase avec les attentes des jeunes citoyens ?

Irène PEQUERUL

Notre approche des préoccupations environnementales repose encore sur les activités. Cette question doit devenir un enjeu de société, inscrit dans une perspective politique. Nous devons élever l'importance de cette question afin qu'elle ne se décline pas uniquement en activités : nous devons réfléchir à l'accueil des enfants, aux activités proposées, aux gestes quotidiens, etc.

¹ En savoir plus sur le site du CRDP de Paris : <http://crdp.ac-paris.fr/agenda21/>

C'est aussi la question de la citoyenneté. Nous devons associer les enfants aux transformations et évolutions qui doivent être menées dans les structures de vie. Enfin, nous devons faire preuve de cohérence et nous interroger sur l'organisation des événements, la gestion des locaux, etc.

Olivier PIA

Est-il difficile pour votre association de travailler avec les institutions politiques et le monde de l'Éducation nationale afin de monter des actions ?

Irène PEQUERUL

Les institutions ne se tournent pas vers les associations généralistes, mais vers les associations ayant une certaine expertise en premier lieu. L'important est de mailler les associations spécialisées avec les associations généralistes. Les Francas sont ainsi la deuxième structure éducative après l'école, avec 30 000 centres de loisirs.

Nous devons bien identifier les priorités sans quoi nous pourrions être sur-sollicités ou sur-sollicitants. Cette sur-sollicitation pourrait conduire à de la consommation, sans réflexion sur l'acte éducatif. En outre, cela pourrait générer de la non-action.

Olivier PIA

Alex RECEVEAU, vous dirigez une entreprise située à Agen, qui intervient dans le traitement des bois, notamment des bouchons de liège. Vous avez été président de l'Organisation pour le respect de l'environnement en entreprise (OREE) entre 1996 et 2003. Enfin vous avez participé au Grenelle de l'Environnement, dans la commission sur la production et la consommation durable.

La majorité des organisations syndicales ne sont pas représentées dans cette salle. Cela vous étonne-t-il que les chefs d'entreprise ne se déplacent pas pour aborder le sujet de l'Éducation à l'environnement ?

Alex RECEVEAU

Cela ne me surprend plus depuis longtemps. En 2009, beaucoup ont néanmoins d'autres préoccupations immédiates.

Olivier PIA

L'entreprise a-t-elle un devoir d'éducation de ses salariés au sens le plus large du terme ?

Alex RECEVEAU

Dans la grande majorité des entreprises et des PME, nous n'avons aucune formation pour éduquer qui que ce soit. Ce n'est d'ailleurs pas notre mission. En revanche, nous avons un devoir d'implication.

Sensibiliser suppose d'expliquer les raisons pour lesquelles il convient de tenir compte de l'environnement. Former revient à expliquer comment prendre en compte l'environnement dans le métier. Une organisation doit ensuite être mise en œuvre afin que chacun se sente impliqué. La sensibilisation demeure compliquée en l'absence de perception de l'urgence.

Olivier PIA

Les autres chefs d'entreprise comprennent-ils que vous sensibilisiez les salariés aux problématiques environnementales ?

Alex RECEVEAU

Depuis le Grenelle de l'Environnement, la perception de la nécessité environnementale s'est accélérée. Des modalités de gouvernance différentes permettent de former et d'éduquer de manière plus efficace qu'un enseignant face à ses élèves. Le Grenelle de l'Environnement a fonctionné grâce aux réflexions préalables menées pendant cinq ans par le Conseil national du développement durable.

Je vous en supplie. Ne faites pas d'éducation au développement durable ! Le développement durable n'est pas une matière, mais un objectif.

Olivier PIA

Comment faciliter la sensibilisation des salariés aux problématiques environnementales ? Comment faire en sorte que les chefs d'entreprise s'emparent du sujet ?

Est-il possible d'améliorer la sensibilisation ou la formation des salariés aux problématiques environnementales ?

Alex RECEVEAU

Nous devons arrêter de raconter des sornettes aux chefs d'entreprise. Depuis quinze ans, en France, une politique de certification des entreprises est menée - leur nombre reste limité. Il a été affirmé aux chefs d'entreprise qu'ils devaient être certifiés ISO 14 001 pour remporter des marchés. Non seulement cet outil a fait oublier l'objectif de protection de l'environnement, mais cette norme n'a pas permis de remporter plus de marchés. Nous vendons ainsi des produits propres, mais en raison de la crise, nos clients commandent des produits moins propres.

L'obligation peut permettre des progressions. Je ne sais pas pour autant s'il serait pertinent de rendre obligatoire de telles formations. Dans les crises que nous vivons aujourd'hui, je crois beaucoup aux projets collectifs. Au sein de l'OREE, je prône ainsi une gestion collective de l'environnement dans les zones industrielles. Les collectivités territoriales et les groupes d'entreprises doivent travailler ensemble sur les projets environnementaux. Cela permet d'ancrer les entreprises dans le territoire. En outre, la construction d'une citoyenneté collective est positive.

Interventions du public

Patrick NOVELO, Président de l'association « Ferme d'Ecancourt »

Je remercie Alex RECEVEAU pour son intervention : il ouvre ainsi une large perspective de développement aux associations d'Éducation à l'Environnement. Nous pensons trop souvent à sensibiliser les enfants au détriment des adultes. Or le public de l'entreprise est adulte. Par l'intermédiaire de l'entreprise, nous pouvons nous adresser au chef d'entreprise, mais aussi aux forces sociales et à leurs familles. Les grands groupes ont formé des personnels au management environnemental. Les PME manquent de moyens en revanche pour recruter un manager spécialisé dans ce domaine, ce qui ouvre des perspectives de développement aux associations.

Alex RECEVEAU

Je suis d'accord, sous réserve qu'il s'agisse d'un projet de territoire.

Les grandes entreprises ne sont pas aussi au point en matière de sensibilisation et de formation à l'environnement qu'on peut le croire. Des progrès sont néanmoins survenus. Les PME n'ont pas les moyens d'embaucher un responsable de l'environnement. Dans le cadre d'un projet territorial, l'association doit faire le lien de la citoyenneté et apporter ses compétences environnementales.

Olivier PIA

Nous pourrions donc imaginer de pérenniser des associations et de créer de nouveaux emplois dans ce cadre.

Alex RECEVEAU

En 2009, nous sommes face à la nécessité absolue de changer de modèle. Nous devons aussi changer de modèle dans l'éducation, notamment concernant les sciences de la vie.

Guillaume TOUZE, Enseignant, Sgen CFDT

Pour la CFDT, l'objectif de développement durable est une préoccupation première notamment au travers de l'ancrage territorial de l'entreprise. Les formations syndicales doivent agir dans cet objectif, ce qui suppose de nouer des partenariats avec les associations. Nous devons également jouer un rôle de « harcèlement » vis-à-vis de l'État et des régions s'agissant de la formation professionnelle initiale et continue.

L'Éducation à l'environnement est essentielle pour le développement durable. De nombreuses associations sont très actives en la matière. Pour le Sgen, cette pédagogie constitue un vrai bol d'air.

Par ailleurs, nous sommes favorables aux coordonnateurs de projets. Comment faire en sorte que les élèves et les enseignants soient partie prenante de ce qui se passe dans l'établissement ?

Julien CHAMBOREDON

A ce jour, le levier pourrait être l'éducation vers le développement durable. Cela suppose des conditions de gouvernance permettant de réfléchir autrement aux relations, aux répartitions et aux modalités d'enseignement, lesquelles demeurent très classiques.

Ce levier est possible car les contenus inhérents au développement durable sont propices à une réflexion sur l'interdisciplinarité et les modalités de partage et de construction des savoirs. Je ne sais pas si l'Éducation nationale s'empare actuellement ou non de ce levier.

Olivier PIA

Les entreprises dont le cœur de métier est l'environnement sont-elles les bienvenues dans le milieu de l'Éducation nationale ?

Alex RECEVEAU

Je doute de la possible conciliation de la sensibilisation et de la vente d'un produit. Il ne faut pas cloisonner l'environnement aux seuls environnementalistes.

Julien CHAMBOREDON

Certaines entreprises auraient beaucoup de choses à dire dans les établissements scolaires. Des démarches avec des entreprises pionnières et le retour d'expériences collectives peuvent être enrichissants pour les enseignants et les élèves.

Christian SOUCHON,

Retraité de l'Éducation nationale, groupe EDEN-DIRES

Il existe des obstacles au développement de l'éducation environnementale dans le système éducatif. D'une part, la notion de développement durable est très confuse et prête à interprétation. Or l'économique et l'écologique ont des contraintes respectives souvent opposées. D'autre part, le poids des disciplines et de leur cloisonnement est très fort. Dans les lycées et les collèges, des associations de spécialistes sont de surcroît constituées. Le Ministère de l'Éducation nationale joue sur ce point dans les dernières circulaires, un lien devant être avéré entre l'éducation environnementale et la discipline. Enfin, à l'école, des liens doivent être noués avec les problèmes de société, afin de permettre à l'individu de s'insérer : nous devons dépasser l'approche théorique.

Irène PEQUERUL

Nous devons continuer d'investir les uns et les autres sur l'évolution du système scolaire afin de l'améliorer et de créer les bonnes conditions. Qu'est-ce que l'éducation ? L'éducation est partout : sur le territoire, dans les familles, dans les entreprises, etc. Nous devons changer de paradigme et investir tous ces lieux.

Alex RECEVEAU

L'INSA, à Lyon, voulait ingérer du développement durable dans ses disciplines. Il a donc été décidé de sensibiliser et de former en premier lieu les professeurs.

Christine DELHAYE,

Responsable éducation au développement durable, Comité 21

Nous devons certes sensibiliser, former et informer tous les citoyens, dans l'entreprise, dans les écoles, dans la société. Le Comité 21 vient de publier un guide méthodologique sur la mobilisation des équipes, des salariés et des agents techniques et élus dans les collectivités, téléchargeable sur notre site.

Les collectivités aujourd'hui contribuent également à la formation du public des PME et TPE afin de les aider à comprendre les enjeux du développement durable.

Vida KONIKOVIĆ, Directrice, Exploradome

L'Exploradome, qui est un musée situé au sein du Jardin d'Acclimatation, veille à mixer les publics. Une expérience a ainsi été menée en entreprise, au sein de Leroy Merlin. Il est très enrichissant pour nos animateurs de s'adresser à différents publics et de concevoir des outils différents.

Julien CHAMBOREDON

Une évolution est en cours au sein de l'Éducation nationale. Les programmes d'histoire-géographie en classe de 5^{ème} privilégient ainsi, sur l'ensemble de l'année, les problématiques liées au développement durable. De même, les enseignants sont incités à développer des démarches dites innovantes ou expérimentales.

Jean-Luc DUMESNIL

L'Éducation nationale et les entreprises constituent deux enjeux importants.

La Région a désormais une compétence sur les lycées, mais celle-ci est limitée à la construction, à l'entretien et à la gestion des personnels techniques. Elle n'a en revanche aucune compétence vis-à-vis des enseignants. Un décloisonnement s'impose à ce stade : au-delà de la construction de lycées de plus en plus performants sur le plan thermique, les enseignants doivent veiller à fermer les fenêtres quand le chauffage fonctionne. Des contacts sont noués avec les Académies pour avancer en ce domaine.

De même, la Région a une compétence dans le domaine du développement économique. Les entreprises ont également intérêt à faire entrer l'Éducation à l'environnement en leur sein, pour des raisons économiques. Le travail actuellement embryonnaire doit être développé.

Josiane BERNARD

Nous devons investir tous les lieux où l'Éducation à l'environnement peut être développée. L'éducation ne se limite pas au périmètre scolaire.

Linda ABBAS, Chef de projet Conseil général du Val-de-Marne

Un festival de l'eau est organisé depuis dix ans, sur 25 escales du département. Trois villes de Seine-Saint-Denis, Paris et l'Essonne y participent. Un projet pédagogique est également mené tout au long de l'année. Le Département met à la disposition des enseignants une équipe de médiateurs scientifiques pour les aider à monter des projets sur l'eau et l'environnement. Nous interrogeons nos modes de fonctionnement. L'objectif est d'organiser un congrès pour permettre aux collégiens de débattre de ces questions. A l'issue de ce congrès, la charte des collégiens pour une nouvelle culture de l'eau a été rédigée.

De la salle

Des espaces de concertation d'éducation au développement durable au niveau des régions sont en cours de création. Ce peut être une solution pour proposer un vrai plan d'actions au niveau d'un territoire. Nous imaginons également un espace de concertation des acteurs d'Éducation à l'environnement vers un développement durable au niveau national.

De la salle

Nous devons développer les partenariats. Les discours des professeurs et des entreprises doivent se rejoindre.

Kaméra VESIC, Présidente, Pik Pik Environnement

Nous privilégions la proximité, avec des ateliers de proximité dans les écoles, auprès du grand public et auprès des PME/PMI d'Issy-les-Moulineaux.

Irène PEQUERUL

Nous venons juste de rejoindre le Collectif francilien. Des ateliers éducatifs et des dispositifs éducatifs sont sans cesse créés. Peut-être devrions-nous mieux identifier l'existant et mutualiser ! Nous devons communiquer et débattre sur nos expériences !

Nathalie AMY, Formatrice, ATOS Origin

L'Éducation à l'environnement consiste en du curatif. Nous devons changer le modèle dans lequel nous vivons ainsi que nos plaisirs. Nous devons trouver des loisirs renouvelables afin de moins polluer.

Alex RECEVEAU

Plus nous produisons, plus nous polluons, si nous restons dans une production du même type qu'actuellement. Nous devons développer l'économie de la fonctionnalité et l'économie circulaire.

J'évoquerai par ailleurs deux principes de fond : la démocratie et la participation. Des modalités différentes de gouvernance au niveau d'un territoire permettront d'appréhender autrement les problématiques des citoyens de ce territoire. Le Conseil national de développement durable peut être reproduit au niveau local.

Claude BOURQUARD

Il est important de construire ensemble, ce qui suppose que nous investissons des lieux dans lesquels cette approche n'existe pas encore. Nous devons désormais mettre en œuvre cette approche dans les chambres syndicales. C'est ainsi que des solutions de territoire pourront être trouvées. En outre, l'investissement de la chambre de commerce aura un enjeu symbolique.

Dans les années 90, nous travaillions avec les missions d'action culturelle des rectorats de Créteil, Paris et Versailles. Progressivement, ces interfaces ont disparu. Au final, de nouvelles relations doivent être construites. Nous devons nous inscrire dans la durée et faire en sorte que l'évolution du politique n'entraîne pas la disparition d'un certain nombre d'outils de travail en commun.

Atelier de production n°1

Travailler avec l'entreprise : le champ des possibles...

- Témoin : Estelle GAVARD, Chargée de mission « Éducation », Agence de l'Eau Seine-Normandie
- Animateur : Patrick NEVEU, Vivacités Île-de-France
- Rédactrice : Marianne DUFFET, Vivacités Île-de-France

Patrick NEVEU

Pendant la phase préparatoire, plusieurs questions ont émergé :

- Quelles sont vos attentes vis-à-vis de l'Entreprise ?
- Quelles sont les attentes de l'Entreprise vis-à-vis de vous ?
- Quels types de partenariats engager ?
- Quels contacts ? Où s'adresser ?
- Comment réussir un partenariat ? Quels sont les freins et les leviers ?

Chacun des participants est invité à inscrire quelques questions sur un papier. Les questions sont ensuite recensées par l'animateur. Un papier est choisi au hasard, puis lu par l'animateur.

Témoignage

Estelle GAVARD

L'Agence de l'eau est un établissement public menant des actions d'Éducation à l'environnement, dont la culture de service public peut être en décalage avec la vision plus d'ordre privé des entreprises.

La France compte six bassins hydrographiques. L'idée est d'associer l'ensemble des personnes concernées dans le comité de bassin : élus, usagers, État. L'Agence apporte des aides techniques et financières aux acteurs, notamment les entreprises et les agriculteurs. Parmi les actions préventives : figurent des actions éducatives :

- la création des classes d'eau classiques depuis 1987 : 1 200 sont financées chaque année, dont 500 en Île-de-France ;
- la création de classes d'eau prototypes ;
- des partenariats éducatifs locaux ou nationaux ;
- la conception d'outils pédagogiques.

Le dispositif des classes d'eau a été créé en 1987 pour responsabiliser à la participation citoyenne en vue d'un engagement local dans la gestion de l'eau : l'incitation des acteurs de l'eau à prendre leurs responsabilités suppose de savoir qui fait quoi en matière de gestion de l'eau (rôle du service public de l'eau). Ces classes d'eau sont ouvertes à tous les publics, au-delà des scolaires. Elles durent en règle générale cinq jours, avec des interventions d'acteurs de l'eau, des visites de terrain et des ateliers interdisciplinaires et collectifs. Une pédagogie active est menée, avec une production finale présentée lors de la séance de clôture.

L'Agence de l'eau propose une méthodologie. Les porteurs de projet doivent s'approprier le concept et réaliser leur propre projet. L'Agence fournit les outils pédagogiques, valide les projets et verse une subvention. Elle peut être l'interlocuteur direct ou travailler avec des relais locaux.

La collaboration de l'entreprise présente des points positifs :

- un témoignage, et ce alors que la classe d'eau a pour objectif d'aller à la rencontre des acteurs de l'eau ;
- une expertise en matière d'eau potable et d'assainissement ;
- une approche concrète : visite de stations d'épuration de sites, etc.

Des points négatifs sont également recensés :

- une approche marketing ;
- des pratiques pédagogiques efficaces avec une simplification des messages et une occultation de la mission des services publics ;
- une approche de communication de valorisation de l'entreprise, ce qui interroge sur la place du partenariat.

Kaméra VESIC, Présidente de Pik Pik Environnement

Comment choisissez-vous vos partenaires ? Un tel partenariat pourrait-il être initié avec Total ?

Estelle GAVARD

S'agissant du choix des partenaires, nous favorisons les dynamiques de territoires. Nous pourrions également nouer un partenariat avec Total, si cette entreprise est présente sur le territoire.

La mobilisation des citoyens est essentielle sur le sujet. L'Éducation à l'environnement doit susciter une participation citoyenne.

Richard DAO, Responsable expositions et événementiels

Après ces rencontres, les entreprises poursuivent-elles leur action de pédagogie ?

Estelle GAVARD

Ce sont les porteurs de projet qui prennent contact avec les entreprises. Des projets peuvent suivre la rencontre sans que nous en soyons informés.

Patrick NEVEU

Je propose de lire les questions posées par écrit.

Quels mots clés pour intéresser l'entreprise à l'éducation ?

Kaméra VESIC, Présidente de Pik Pik Environnement

Les entreprises s'interrogent sur l'utilité de l'action, son coût, son caractère obligatoire et son intérêt en termes de communication.

Alex RECEVEAU, Chef d'entreprise, membre du Conseil national du développement durable

Il convient d'identifier le bon interlocuteur dans l'entreprise et de tenir compte du secteur d'activité.

Anne BROCHOT, Directrice de la Maison des enfants et de la nature, chargée de missions des projets éducatifs, Ville de Grigny

Pour les entreprises, le mot « projet » est essentiel : qu'allons-nous construire ensemble ?

De la salle

L'image est essentielle comme le démontre le sponsoring des bateaux de course.

L'entreprise acteur de l'EEDD : Comment ? Partenaire d'associations vers les salariés et vers les usagers ? Qui dans l'entreprise ?

Alex RECEVEAU

Le Grenelle instituera un CHSCTE (Comité d'hygiène, de sécurité, des conditions de travail et de l'environnement), avec une responsabilité d'alerte environnementale incombant désormais aux organisations syndicales. Un statut de lanceur d'alerte est en cours de préparation.

Comment entrer dans l'entreprise ?

Alex RECEVEAU

Un projet collectif permet d'entrer dans l'entreprise. Les réseaux de chef d'entreprise des PME/PMI sont également essentiels. A ce titre, le Centre des jeunes dirigeants est un mouvement patronal en pointe sur les sujets de société.

Hélène SANCHEZ, Chargée de mission Éducation à l'environnement et éco-citoyenneté, Arène Île-de-France

ESSAIME (Association des créateurs d'entreprise par essaimage) permet également une mise en relation.

Patrick NEVEU

Des réseaux sociaux se réunissent également sur Internet, ce qui permet de contacter directement les personnes en l'absence de carnet d'adresses.

Les entreprises peuvent-elles réaliser de l'éducation pour le développement durable vers le citoyen ?

Christophe MAFFEZZONI, Éducateur environnement milieu aquatique, CIMAP

Notre entreprise fait de l'Éducation à l'environnement son cœur de métier. Je consacre 100 % de mon temps à faire de l'Éducation à l'environnement.

Alex RECEVEAU

Mieux vaut parler de responsabilisation et de sensibilisation des salariés. En revanche, je récusé un rôle d'éducation au sein de l'entreprise : nous n'en avons pas la compétence.

Hélène SANCHEZ

Certaines entreprises sont spécialisées dans l'éducation à l'énergie et interviennent auprès des citoyens en parallèle.

Hervé PREVOST, Chargé de mission Île-de-France, EREdd, Act Scientifiques, Fédération nationale des Francas

Une entreprise qui s'adresse à ses usagers s'adresse également à des citoyens. J'ai proposé au traiteur retenu par les Francas de travailler sur la sensibilisation de ses clients via un message figurant sur ses sets de table.

Il est possible d'agir auprès des fournisseurs, lesquels ont une influence sur les usagers.

Comment adapter notre offre pédagogique à l'entreprise ? Est-ce nécessaire de le faire ?

De la salle

Une entreprise qui fabriquait des composteurs nous a demandé d'intervenir auprès des déchetteries pour expliquer le processus du compost. Nous sommes restés libres dans le contenu de cette communication.

Vida KONOKOVIĆ, Directrice Exploradome

Un partenaire nous a demandé de faire des outils sur son cœur de métier. Il a entendu interférer dans le contenu, mais nous avons su le convaincre de son intérêt à rester neutre.

Patrick NEVEU

L'essentiel est de discuter de ces sujets au début du projet.

Christine DELHAYE, Responsable éducation au développement durable, Comité 21

Une charte nationale d'élaboration des outils pédagogiques devrait prochainement être diffusée par l'Éducation nationale.

Alex RECEVEAU

Il est possible de mobiliser une entreprise par la pression des salariés, membres d'une association.

Quels acteurs clés à sensibiliser en premier ? Comment établir le lien avec l'entreprise ? Avec qui ?

Alex RECEVEAU

Il n'existe pas de règle en la matière. Avant tout, il convient de proposer un projet collectif. A moins que le projet corresponde exactement aux attentes de l'entreprise, le contact sera noué à l'extérieur de l'entreprise.

Hélène SANCHEZ

Les associations d'entreprises constituent un vecteur efficace, quand bien même une adhésion doit être réglée.

Anne BROCHOT

Les contacts dont je dispose aujourd'hui ont été noués de manière informelle.

Patrick NEVEU

Il convient avant tout d'identifier ce qui intéresse l'entreprise.

Que doit-on faire figurer dans une convention avec l'entreprise pour ne pas que le message soit déformé ?

Estelle GAVARD

Il est impossible de tout prévoir dans la convention.

Racheline COHEN, Chargée de mission EEDD au Conseil régional Île-de-France

Les valeurs doivent être identifiées dans la discussion, puis consignées dans la convention.

Patrick NEVEU

Les entreprises qui font appel à des formateurs signent une convention de formation. Dans l'annexe pédagogique de la convention, sont précisés les niveaux d'objectifs, les contenus, les méthodes d'évaluation et d'intervention et les éléments de contenu pédagogique. Ce document servira ensuite de base de re-discussion et de renégociation.

Michèle PARADE, *Conseillère d'éducation populaire et de jeunesse, DRDJS Paris Île-de-France*

La plus grande attention doit être portée à la rédaction du préambule, lequel doit être co-rédigé.

Alex RECEVEAU

A l'inverse, comment le chef d'entreprise peut-il être certain que l'association ne réorientera pas le discours ? Sommes-nous dans une relation de confiance ou de défiance ?

Comment solliciter une entreprise pour développer ensemble une politique environnementale sur le territoire ?

Alex RECEVEAU

Il est possible d'insérer une action dans l'un des objectifs de l'Agenda 21, si la collectivité en a un. Une dynamique de co-construction est alors possible.

Hervé PREVOST

Vis-à-vis des fournisseurs, les collectivités locales peuvent insérer une clause d'intérêt environnemental ou social.

Une représentante de la Mairie de Saint-Denis

La Mairie est certifiée ISO 14 001 et développe un processus d'achat durable. Il convient encore de mobiliser les entreprises avec lesquelles la commune ne travaille pas.

Alex RECEVEAU

Commençons par fixer des objectifs atteignables, par exemple le mode de gestion des déchets, avant d'entamer un processus d'achat durable !

Leur argent m'intéresse ! Quel type de partenariat ?

Benjamin CANON, *Directeur, Ferme d'Ecancourt*

Nous souhaitons effectivement travailler avec des entreprises afin d'assurer la viabilité de l'association et de ses salariés. Nous sommes déjà subventionnés par des collectivités locales. Les entreprises peuvent également apporter des compétences.

Kaméra VESIC

Les leveurs de fonds (« *fund raisers* ») peuvent réunir jusqu'à 100 000 euros au titre du mécénat et participent à l'accroissement du nombre d'adhérents. Nous travaillons avec Dev-assos, qui demande un ticket d'entrée de 6 000 euros, pour un retour de 40 à 100 000 euros.

Alex RECEVEAU

Quelle est la limite de votre action au regard de sociétés de conseil spécialisées ? Le bénévolat doit-il entrer en concurrence avec le salariat ?

A quel titre un chef d'entreprise choisirait-il d'aider une association concernant l'environnement plutôt qu'une association intervenant dans le domaine de la santé ?

Dans le cadre d'un projet collectif, quelles sont les compétences que vous apportez, au-delà de vos envies ?

DRDJS - Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports

Hervé PREVOST

Le militantisme me semble préférable au recours aux *fund raisers* !

De la salle

Est-il possible de nouer des partenariats avec plusieurs entreprises sur un même projet ? *Quid* des fondations ?

Atelier de production n°2

De l'école à l'université : quelle place accordée à l'EEDD ?

- Témoin : Chloé ZAMBEAUX, animatrice du Réseau Français des Étudiants pour le Développement Durable
- Animateur : Benjamin CANON, Ferme d'Ecancourt
- Rédactrice : Mylène THOU, Bergerie Nationale de Rambouillet

Le présent atelier aspirait à formuler des propositions concrètes susceptibles de répondre à la problématique d'une meilleure EEDD au sein de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur.

Témoignage

Chloé ZAMBEAUX, *animatrice du Réseau Français des Étudiants pour le Développement Durable (REFEDD)*,

Rappelle en préambule que la triple crise économique, sociale et écologique en cours impose d'identifier des solutions et de définir une approche nouvelle, et donc de satisfaire le besoin de formation correspondant. Le REFEDD met en relation les associations porteuses de projets en matière de développement durable et leur fournit des outils tout en œuvrant à la promotion du développement durable, tant au sein des enseignements dispensés dans le supérieur que dans la gestion pratique des campus.

Les trois quarts des 2 millions d'étudiants français estiment que le besoin de formation sur les questions de l'énergie et du climat est criant, or l'enseignement supérieur apparaît de ce point de vue comme le parent pauvre de la chaîne éducative construisant les citoyens. Les cursus paraissent particulièrement lacunaires de ce point de vue, ce que ne corrige pas complètement l'apparition de formations spécialisées.

Le REFEDD a formulé plusieurs propositions, bien accueillies par la Conférence des Présidents d'Université et des grandes écoles, dans un objectif de progrès.

Il serait d'abord possible d'influer sur la situation à court terme, en intégrant un enseignement obligatoire d'une journée relatif au développement durable au cursus des étudiants, en favorisant la transformation de la connaissance en pratique au moyen de la pédagogie active et enfin en encourageant les initiatives pratiques des étudiants en valorisant les projets conduits au moyen d'ECTS et en organisant un concours national de projets.

A plus long terme, il semble nécessaire de développer une filière consacrée au développement durable, nécessairement transversale, tant tous les acteurs sociaux reconnaissent qu'il s'agit moins d'une discipline que d'un objectif. La définition des moyens permettant de réaliser cet objectif se heurte aux rigidités propres aux règles gouvernant l'agrément ministériel des formations supérieures, qui exige notamment que tous les enseignements dispensés au cours d'une formation correspondent à une matière identifiée. Dans la même échelle de temps, le REFEDD juge important d'œuvrer à muer les campus en autant d'illustrations d'une gestion mettant en pratique les principes du développement durable et de laboratoires d'expérimentation.

1. Atouts et outils des acteurs institutionnels dans une perspective d'EEDD

L'assistance confirme que l'exemplarité des campus en matière de gestion durable suppose d'identifier les intervenants les plus à même de mettre en œuvre les mesures nécessaires, nécessairement transversales.

Si les idées ne manquent pas, les rigidités institutionnelles et pédagogiques sont considérables, quel que soit le niveau d'enseignement. Les agendas 21 apparaissent propices à une approche transversale, libérée du cloisonnement disciplinaire, en agrégeant différents intervenants autonomes autour de l'élaboration d'un projet commun. S'agissant des Universités, le développement durable doit nécessairement être appréhendé à l'échelle de l'établissement et non des différents professeurs.

Au sein de l'Éducation nationale, la notion de socle commun des connaissances et des compétences se prête à une approche transversale des problématiques. Celle du développement durable peut notamment être évoquée au travers du développement de la maîtrise de la langue, des mathématiques ou de l'éducation civique. Cette stratégie, plus aisée à mettre en œuvre dans le primaire que dans le secondaire, peut s'appuyer sur le développement des Établissements en Démarche de Développement Durable, qui amènent les élèves à décrire leur perception subjective de leur établissement et ainsi à prendre conscience du rôle de chacun, de la nécessité d'une action cohérente et donc à s'impliquer dans la poursuite d'un résultat.

L'action des IUFM en faveur du développement durable, qui touche entre 10 et 20 % des enseignants actuels ou futurs, pourrait être déterminante. Celui du Val d'Oise développe ainsi des modules de pré professionnalisation permettant aux enseignants de valoriser sous forme d'ECTS les projets conçus par les étudiants dans une démarche de développement durable. Sur ce sujet, ce sont des sessions de trois jours à trois semaines qui sont organisées au titre de la formation continue, durées suffisantes pour permettre aux enseignants de mettre au point un projet propre et cohérent. Des stages d'établissement favorisent également la construction d'une approche interdisciplinaire de la problématique commune à l'ensemble d'une même équipe pédagogique.

Dans chacune de ces démarches, la structure fait appel à des intervenants d'horizons variés, ce qui permet de faire connaître aux enseignants les nombreux dispositifs existants, le tout dans une logique de mutualisation des moyens et des bonnes pratiques.

2. Obstacles et difficultés constatées

Quel que soit le niveau d'enseignement considéré, les contenus ne sauraient répondre seuls à la problématique d'ensemble du développement durable ; le « mode » d'éducation paraît de ce point de vue davantage déterminant. Ainsi l'image qu'entretiennent les jeunes de leur établissement est nécessairement déterminante de celle qu'ils se font de la société. A quelle crédibilité peut prétendre un discours de promotion du développement durable tenu dans des bâtiments évidemment mal conçus ? Susciter un questionnement sur de telles incohérences en recourant à une pédagogie active et participative peut amener élèves et personnels à s'engager dans une démarche véritablement citoyenne.

Une autre participante rappelle que de telles incohérences ne sont pas toujours possible à résoudre à court terme, ce qui tend à limiter l'intérêt pratique qu'il y aurait à associer des enfants, parfois en bas âge, à leur dénonciation. Ouvrant au sein du service éducation d'une collectivité territoriale, elle relève qu'au-delà des contraintes budgétaires, il convient également de composer avec la psychologie des professionnels en place dans les communes et les établissements d'enseignement, desquels il est délicat d'exiger une remise en question de leurs pratiques sans pour autant leur fournir davantage de moyens, notamment en termes de temps.

ECTS (« European Credit Transfer System - créé en 1988 par la Commission Européenne, dans le but de créer une meilleure transparence des formations, de favoriser la mobilité en facilitant la reconnaissance des études effectuées à l'étranger. »)

Pour accepter des contraintes débordant de son temps professionnel, tout individu doit être mû par une importante conviction personnelle.

Les actions doivent également s'inscrire dans la durée et tenir compte du contexte local, ce que ne favorise pas le système de mutation des enseignants. Ceux-ci peuvent ainsi mettre sur pied des projets théoriquement cohérents mais totalement déconnectés de leur milieu, pour finalement ne pas pouvoir en suivre la mise en œuvre.

La Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports considère également que la cohérence entre le monde sensible et le discours sur le développement durable est déterminante. L'action en faveur de ce dernier suppose en conséquence de questionner les rapports de domination dont l'injustice apparaît chaque jour dans l'actualité. A quoi bon mettre en cause les comportements individuels dans une société laissant des grandes entreprises poursuivre des activités polluantes dont elles connaissent de longue date la nocivité. L'Université doit émanciper les individus en leur permettant de se forger un libre arbitre, un esprit critique.

Le développement durable, consacré cause commune, peine encore à fédérer les différents acteurs sociaux en conséquence. L'assistance relève l'absence des syndicats à ces assises, ainsi que celle du Ministère de l'Éducation nationale. Elle rappelle que l'implication des entrepreneurs en faveur du développement durable, dont elle se félicite, est chose récente.

Quand certains participants insistent sur la nécessité d'un rappel systématique à certains gestes quotidiens pour parvenir à les intégrer aux habitudes des individus, d'autres soulignent qu'il convient de définir précisément les concepts, et par exemple de distinguer éco gestes et développement durable. Ces derniers estiment que les acteurs peuvent faire montre de différents degrés de militantisme et que l'intégration par les individus des consignes de tri ne suffira pas à remettre en question un système qui peut être conçu comme la source première du péril écologique actuel. De ce point de vue, la construction d'un consensus autour d'idées doit l'emporter sur une approche réduite à l'éducation et à la formation. Certaines structures assurant la coordination de projets transversaux impliquant des enseignants y contribuent. Leur pérennité est malheureusement menacée par la tendance consistant pour les institutions à octroyer les financements au terme de procédures d'appels d'offres.

3. Pistes de progrès

Le système éducatif doit s'employer à doter les individus d'un esprit critique et de notions fondamentales permettant de saisir et de questionner la complexité du monde et des problématiques selon une approche systémique. C'est seulement de la sorte que l'éducation peut contribuer à « faire société ». Ainsi une pédagogie efficace ne peut-elle taire l'importance de l'économie en écologie. Un schéma systémique parmi d'autres possibles pourrait fonder, par la description, une analyse de la complexité, et se doubler d'une analyse conceptuelle consistant à réfléchir sur les différents sens des mots. Pareils outils sont nécessaires à la transmission d'idées qu'il convient que les individus soient en mesure d'évaluer, c'est-à-dire d'en faire ressortir la valeur.

La pédagogie nouvelle rappelle que c'est seulement en s'ancrant dans le tangible qu'un enseignement peut susciter l'interrogation des individus et les amener ainsi à intégrer les contenus conceptuels qu'il importe de leur transmettre. L'intérêt du tri sélectif est ainsi limité lorsqu'il ne se fonde pas sur une compréhension de ce qui le rend utile. La notion même de développement durable gagnerait à être questionnée de la sorte tant son intérêt peut être questionné par des individus dont les besoins ne sont pas indéfiniment extensibles et qui évoluent dans un monde fini. Seuls de tels questionnements, spécialement difficiles à susciter chez les adultes, peuvent induire chez l'individu la soif d'apprentissage indispensable pour qu'il devienne auteur de lui-même.

D'un point de vue méthodologique, le traitement cohérent de l'ensemble des questions relevant du champ de l'EEDD suppose que les acteurs disposent d'un cadre structuré et du temps nécessaire.

La démarche de projet qu'il convient d'initier gagnerait à distinguer et à prendre en compte trois niveaux de questionnement différents. Les problématiques générales comme l'alimentation ou la santé peuvent être abordées par des projets construits et menés par les enseignants. Les dimensions économique, sociale et culturelle des questions environnementales correspondent à un second niveau, plus complexe, qui ne peut probablement pas être abordé aussi tôt que le premier dans la vie d'un individu.

La problématique du développement correspond encore à un troisième niveau d'appréhension, auquel correspondent des temps, des territoires, des acteurs et des méthodes différents.

Des outils existent, qui permettent, par une approche ludique, d'assurer une sensibilisation efficace et rapide à des questions concrètes comme celle du gaspillage, ce dont les intervenants associatifs peuvent témoigner. Il convient désormais de les mutualiser.

Pour favoriser le travail en transversalité, les institutions gagneraient à inciter les enseignants à aller se former ailleurs qu'en son sein. Favoriser l'interdisciplinarité permettrait d'économiser le temps des enseignants, mais également d'élargir leurs perceptions au point de vue de leurs partenaires et ainsi de désamorcer certains conflits latents.

Un représentant de l'ADEME rappelle que celle-ci, dont la compétence se limite à l'environnement, compte au nombre des acteurs qui ne sauraient s'extraire de tout cloisonnement. C'est pourquoi elle ne prétend pas éduquer au développement durable. Il rappelle cependant que de nombreux dispositifs autres que les Agendas 21, comme l'École agit ! ou Campus Vert, existent. Il indique que les efforts d'information ne doivent pas être négligés et que l'action en amont des problèmes est toujours préférable à leur traitement a posteriori.

Les participants s'accordent à estimer qu'une redéfinition des priorités du système éducatif, et donc des temps consacrés aux différents contenus, est nécessaire. Dans cette perspective, Claude BOURQUARD suggère qu'un cinquième du temps scolaire soit réservé à l'éducation des élèves à la complexité du système, notamment par le biais de mises en situation. Le contenu correspondant pourrait en être défini par la communauté éducative de chaque lieu d'éducation, constituée des enseignants, personnels, parents, élèves, mais également animateurs et éducateurs, qu'il conviendrait de mettre en place, dans une logique de citoyenneté active et ancrée dans son contexte.

Une représentante du Conseil régional des jeunes propose de généraliser les pratiques de sensibilisation et d'envisager la mise en place, dans le cadre universitaire, d'une Unité d'Enseignement Libre consacrée à l'EEDD.

L'assistance convient au surplus d'élaborer un courrier exhortant l'Éducation nationale à développer des pratiques plus ouvertes.

Atelier de production n°3

EEDD et Éducation Populaire : des objectifs communs, des partenariats à renforcer

- Témoins : Laurence RIGOLLET, chef de projet Plateforme française d'éducation au développement et à la solidarité internationale, EDUCASOL et Christelle INSERGUEIX, chargée de mission développement économique, emploi et économie sociale et solidaire, Arene Île-de-France
- Animateur : Claude BOURQUARD, GRAINE Île-de-France
- Rédactrice : Valérie CHANUT, Conseil général de Seine-Saint-Denis

Les réseaux de l'Éducation Populaire, dont les champs d'intervention se sont multipliés au cours des années 1970, impliquent de fait différentes associations qui ne se revendiquent pas nécessairement de l'éducation populaire. La complémentarité de leur action et de celle du système scolaire en faveur du développement durable peut-elle être renforcée ?

Témoignages

EDUCASOL

Créé en 2004, ce collectif accompagne ses membres dans leur activité en plaçant la cause de la solidarité internationale et du développement et en organisant des événements visant à mettre en évidence le lien entre Éducation Au Développement et Éducation Au Développement Durable. L'échange et l'apprentissage mutuel dans la conservation de son identité paraissent déterminants. La Solidarité Internationale introduit pour sa part la dimension Nord-Sud et cherche à influencer sur les comportements en diffusant la connaissance des grands enjeux mondiaux par une démarche éducative et participative qui se veut politique et porteuse de valeurs communes. EDUCASOL définit des principes d'action et agit, notamment en entretenant un dialogue avec différents partenaires, sans toujours bien savoir jusqu'où aller avec les entreprises. Cette implication l'a mené à participer au Grenelle de l'environnement.

EDUCASOL estime que le développement durable intègre la solidarité internationale et œuvre au rapprochement des réseaux de chacun de ces champs, notamment en favorisant les participations croisées aux événements organisés de part et d'autre, afin d'optimiser leur capacité d'influence sur les pouvoirs publics.

ARENE ÎLE-DE-FRANCE : présentation du RESE

L'Arène accompagne les professionnels dans l'évolution de leurs pratiques vers une meilleure prise en compte des enjeux du développement durable. Dans cet objectif, le Réseau Économie Sociale et Environnement (RESE) a été créé en 1998 pour regrouper les acteurs soucieux de lier problématique environnementale et processus de pérennisation de leurs activités. L'Arène entend simplement doter ce réseau des conditions favorables à l'émulation de ses membres.

Le RESE regroupe des acteurs de l'économie sociale et solidaire intervenant dans le champ de l'environnement ou amenés à intégrer des problématiques liées à l'environnement dans leur activité d'insertion professionnelle des plus démunis qui s'engagent dans un processus d'évolution vers une meilleure prise en compte des enjeux de développement durable. Il importe d'abord de définir ces enjeux avant d'accompagner ces acteurs dans l'évolution de la pratique qu'ils ont d'une activité souvent innovante.

A cette fin, le RESE mobilise des réseaux thématiques ou géographiques et organise des journées d'échange sur les problématiques intéressantes des membres, toujours en cherchant à valoriser leurs activités.

Au-delà de la pratique professionnelle des acteurs, c'est le comportement des structures dans lesquelles ceux-ci sont amenés à intervenir qu'il importe de toucher. Certains des membres du réseau se trouvent en effet en position d'assurer un rôle de sensibilisation et d'éducation auprès d'un large public. L'évolution de leur pratique aidant, ils s'interrogent sur le moyen de mobiliser les ressources, notamment humaines, permettant d'assumer convenablement un tel rôle.

Claude BOURQUARD

Comment optimiser la collaboration des acteurs du secteur social, de l'Éducation à l'Environnement et de l'action territoriale en faveur du développement durable ?

De la salle

Il convient d'éviter les doublons, coûteux en termes de moyens, et de réfléchir au moyen de centraliser les dispositifs existants afin d'en maximiser l'efficacité. Le RESE ne fait-il pas double emploi avec l'Atelier, Centre de ressources régional de l'économie sociale et solidaire en Île-de-France ?

Christelle INSERGUEIX

La réflexion sur la complémentarité des réseaux est pertinente. Pour autant, l'Atelier a une vocation généraliste d'appui à l'ESS (Économie Sociale et Solidaire), alors que le RESE est spécialisé sur les questions liées à l'environnement.

Claude BOURQUARD

Ceci pose la question du moyen de connaître l'existant : une structure centralise-t-elle ces informations ? Les réseaux ont-ils connaissance les uns des autres ? Par ailleurs, les quartiers les plus pauvres sont souvent les moins dotés en acteurs du champ éducatif. Comment malgré tout y diffuser les notions relatives au développement durable ?

De la salle, acteur associatif

Les difficultés tiennent ici également aux moyens disponibles. Pour amener l'information aux quartiers les moins dotés, il convient de s'adosser aux structures existantes, tout en s'adaptant aux caractéristiques du public. Ainsi la question de la bonne alimentation sera-t-elle plus efficacement traitée au travers de cours de cuisine que par une conférence sur le sujet.

De la salle, commune de Grigny

Ces difficultés sont réelles dans ma ville, qui se signale par un revenu moyen mensuel par foyer de 738 euros. Pour permettre aux personnes en difficulté de sortir de leur isolement, pour lesquels une mauvaise maîtrise de la langue ajoute souvent à leurs difficultés, il importe d'abord de les identifier et de multiplier les micros projets. Il importe en tout cas de ne jamais porter de jugement moral sur les pratiques de ces populations, qui doivent composer avec leurs contraintes matérielles.

Laurence RIGOLLET

Au sein des quartiers difficiles, l'ajout des thématiques de la solidarité internationale à l'action des structures déjà présentes peut parfois faciliter les prises de consciences sur les enjeux locaux.

Christelle INSERGUEIX

Les régies de quartier peuvent s'appuyer sur les acteurs présents dans les quartiers, qui connaissent bien les publics et sont en attente de collaboration avec des acteurs issus de secteurs différents. Les projets récurrents d'amélioration du cadre de vie sont autant d'occasion d'amener les habitants à se questionner sur le moyen de modifier les comportements.

Partir des besoins identifiés chez les populations considérées est également fréquemment un gage de succès. Ainsi, les associations intervenant en matière d'initiation à l'utilisation de la bicyclette optimisent-elles leurs retombées par des actions adaptées aux femmes ou à d'autres publics.

De la salle, commune de Grigny

L'action « Deux roues pour l'emploi » rencontre effectivement un vif succès. Il est envisagé de l'étendre aux loisirs, ce qui permettrait de joindre l'intégration sociale à l'utile comme à l'agréable. Une grande enseigne récemment installée sur la commune, qui a recruté 50 % de son personnel au sein des quartiers et qui dispense une remise à niveau aux intéressés par le biais de formations internes sans remettre en question son effort à l'occasion du turn over a acquis un respect véritable aux yeux de la population.

Conseillère Éducation Populaire et Jeunesse, Île-de-France

Sur Paris, une personne est employée à définir le meilleur moyen d'intervenir dans le cadre du plan banlieue. Des conventions triennales seront élaborées qui s'abstiendront de procéder à tout saupoudrage inscriront les initiatives dans la durée tout en organisant des processus d'évaluation. Il semble qu'aux yeux des publics, mais également des acteurs, la spécialisation soit devenue un obstacle à l'intervention en transversalité, pourtant consubstantielle de l'action en faveur du développement durable. Il importe toutefois de toujours demeurer ancré sur le territoire d'intervention.

Les éléments existants doivent être développés afin de satisfaire les besoins identifiés.

De la salle

Certaines associations de terrain intervenant en matière de paysage mettent en œuvre une approche ethnographique et se posent uniquement des questions situées. Lorsqu'ils collaborent avec des aménageurs, ils produisent une analyse sociale du cas permettant aux premiers intéressés de s'exprimer sur le projet. De telles études sont relativement simples et peu onéreuses à entreprendre. Il est plus question ici de volonté que de moyens.

De la salle, Fédération Nationale des FRANCAS

Relevons, s'agissant du rapport entre acteurs spécialisés et généralistes, que les associations généralistes, peuvent, sur des questions particulières, renforcer l'action des associations d'Éducation Populaire, lesquelles peuvent en retour considérablement élargir le champ d'influence des associations généralistes.

A cette fin, les acteurs de l'Éducation Populaire doivent bien comprendre que l'Éducation à l'environnement n'est pas affaire de spécialiste, et ne rentre donc pas aisément dans les pratiques habituelles des structures consistant à associer un objectif, un intervenant et un financement. L'objectif est au contraire que le projet échappe à ceux qui le portent initialement jusqu'à permettre aux structures de développer leurs propres actions de manière autonome. Il convient de s'extraire de la dimension « prestation » pour favoriser l'hybridation et la coproduction des pratiques.

Ainsi les jardins partagés, s'ils supposent initialement l'intervention d'une personne spécialisée, se prêtent-ils parfaitement, ensuite, à la conduite d'actions en autonomie, favorables à la réappropriation de l'espace urbain et à l'entretien des liens social, intergénérationnel et interculturel.

De la salle, AMAP

Se nourrir correctement à base d'aliments bios ne suffit pas à corriger les imperfections actuelles, alors que les AMAP jouent pleinement un rôle d'éducation citoyenne en amenant le consommateur à payer à l'avance l'agriculteur pour la récolte à venir. Il serait appréciable de disposer d'outils pour renforcer ces pratiques. Chacune des 1 000 AMAP présentes en France sont dotées d'une importante liste d'attente. Le potentiel de développement est important.

Claude BOURQUARD

A quel moment, en quel lieu les réseaux peuvent-ils se rencontrer en Île-de-France afin de mettre en commun leurs bonnes pratiques et de s'informer sur les sources de financement ? Il pourrait s'agir de l'ARDEVA, de la Jeunesse et des Sports, mais peut-être également des structures départementales, intercommunales ou régionales.

De la salle Fédération Nationale des FRANCAS

Ces lieux existent déjà en trop grand nombre. Le problème des acteurs tient davantage à une sollicitation excessive qu'à un manque de structures. L'organisation d'assises régulières pourrait sembler permettre de pallier l'insuffisance de l'information, mais cela suppose des moyens importants.

Laurence RIGOLLET

EDUCASOL dispose de moyens suffisants pour organiser plusieurs jours de rencontre par an auxquels les autres réseaux sont conviés. Il importe que chacun se saisisse des outils existants.

Christelle INSERGUEIX

D'autres réseaux peuvent adhérer au RESE et faire profiter ses membres de leurs ressources, notamment à l'occasion de la réunion organisée annuellement, qui permet également d'anticiper sur les problématiques communes émergentes.

Claude BOURQUARD

Il importe moins d'informer tous les membres de chaque réseau que de connaître les thématiques sur lesquelles chacun d'entre eux travaille et d'être en mesure d'identifier l'interlocuteur le plus pertinent en leur sein. Il est plus utile de déléguer un membre spécialisé à un atelier ouvert par un autre réseau que d'y adhérer en tant que structure.

Laurence RIGOLLET

Une bonne connaissance mutuelle est nécessaire à une action commune. Il s'agit là d'une piste de progrès.

De la salle

Les politiques d'Éducation Populaire ne gagneraient-elle pas à s'appuyer sur le relais, au sein des familles, que constituent les enfants ?

Claude BOURQUARD

C'est déjà le cas, notamment en matière de péri-scolaire et d'accompagnement scolaire. Le problème est de ne pas multiplier les champs jusqu'à ne plus être en mesure de les investir.

Amener les différents intervenants à travailler ensemble en toute cohérence n'est pas simple, notamment lorsque le bénévole côtoie le professionnel.

De la salle, commune de Grigny

Des actions Éco-École sont menées auprès de 35 établissements. Le problème tient au fait que les animateurs doivent être diplômés, alors que beaucoup de ceux déjà positionnés ont été formés dans le cadre de l'Éducation Populaire et que nous peinons à obtenir leur certification.

De la salle

En tant qu'animatrice en éducation environnementale, titulaire d'un BEATEP² en Éducation et Environnement, je revendique le caractère professionnel de mon activité. Certes, les connaissances maniées dans ce cadre peuvent être détenues par des non professionnels, mais on ne s'improvise pas animateur.

De la salle

Je travaille pour ma part au CNRS, et je peux témoigner que certaines personnes détiennent des connaissances qui, sans être titulaires d'un diplôme ouvrant nécessairement à des tâches de sensibilisation, bénéficient d'un véritable savoir-faire en matière de pédagogie. Une absence de diplôme ne doit pas mener à se priver du talent des individus volontaires.

Claude BOURQUARD

Concevoir la spécialisation des animateurs comme un préalable à leur action est souvent source de difficulté. Est-ce vrai en matière de solidarité internationale ?

Laurence RIGOLLET

Les acteurs de ce champ, sans être véritablement spécialisés, interviennent dans le domaine dans lequel ils disposent de la reconnaissance la mieux établie.

Claude BOURQUARD

Une autre piste de progrès consisterait à ce que les financeurs aient conscience qu'une action cohérente suppose que l'éducateur puisse partager à égalité son temps de travail entre la construction et l'alimentation des réseaux et l'action d'encadrement proprement dite. Tant le détenteur du savoir que l'acteur destinataire doivent disposer du temps nécessaire à la transmission. Plutôt que d'exiger un diplôme, il importe que les formations dispensées soient validées par des acteurs dont la légitimité est acquise.

² BEATEP - Brevet État d'Animateur Technicien de l'Éducation Populaire et de la jeunesse

De la salle

L'Éducation Populaire, dont l'objet est précisément la transmission des connaissances, est faite d'associations regroupant par définition des adhérents non professionnels. Ne convient-il pas, plutôt que d'avancer des solutions hiérarchisante nécessairement exclusives de certains adhérents, de travailler avec le public de ces associations ?

Claude BOURQUARD

La problématique de la transmission est identique qu'elle intervienne entre professionnels ou entre bénévoles.

De la salle, Fédération Nationale des FRANCAS

Une structure comme les FRANCAS, qui touche un million d'enfants, est gourmande en personnel. Pour autant, 95 % des formations au BAFA³ sont dispensées par des bénévoles.

De la salle

L'animateur généraliste ne peut pour sa part pas tout apprendre. Dès lors, comment lui rendre lisible les structures existantes ? La mise en place d'un outil Internet pourrait être appréciable de ce point de vue.

De la salle

Centraliser les informations relatives à l'existant et offrir ainsi une visibilité appréciable aux acteurs, voilà peut-être précisément la raison d'être du CEEF.

Atelier de production n°4

Collectivités et institutions : quelles politiques territoriales en faveur de l'EEDD ?

- Témoins : Emelyne BIGOT, Chef de projet, Délégation développement durable et solidaire, Conseil général de l'Essonne ; Frédéric POUZERGUES, Chargé de mission Éducation à l'environnement, Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse
- Animateur : Guillaume NENUPHAR, Sollicités
- Rédactrice : Racheline COHEN, Conseil régional Île-de-France

Témoignages

Emelyne BIGOT

Le Conseil général de l'Essonne a mis en place un premier Agenda 21, en 2002-2003, et entend aujourd'hui constituer un Agenda 21 territorial associant l'ensemble des acteurs du territoire de l'Essonne.

Le premier Agenda 21 a été établi sur la base des propositions des Essonnais, lesquelles prônaient notamment le développement de la citoyenneté, garante du développement durable.

Des actions d'EEDD ont été menées à destination du public jeune, auprès des établissements scolaires (par exemple, un concours à l'attention des collégiens), auprès de la communauté éducative (comme le guide « Besoin d'EDDE » (« Besoin d'Éducation au Développement Durable en Essonne ») et auprès des collégiens, avec la diffusion de deux guides de sensibilisation des élèves de 6^{ème} et 5^{ème}.

³ BAFA - Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur, diplôme non professionnel

A destination du grand public, le Conseil général a mis en place un observatoire participatif des engagements et un observatoire participatif de l'environnement. Des initiatives ont été lancées pour fédérer les acteurs, avec la remise de prix de l'Agenda 21. Enfin, des actions de sensibilisation ont été menées, par exemple sur les déchets.

Quatre ans après la mise en œuvre de ce premier Agenda, le Conseil général a compris qu'il ne pouvait agir seul dans certains domaines, par exemple le logement, et devait associer l'ensemble des acteurs (collectivités locales, entreprises, bailleurs, etc.) en vue de l'adoption d'un Agenda 21 territorial.

Nous avons organisé des forums en 2007 pour identifier le bilan que faisaient les Essonnais du premier Agenda 21 et définir les nouveaux enjeux du territoire en matière de développement durable. Quatre enjeux ont été identifiés :

- Animation territoriale ;
- Territoires durables ;
- Vivre ensemble ;
- Innovation économique et sociale.

Depuis juin 2008, des ateliers de concertation sont organisés avec les acteurs du territoire sur ces quatre enjeux à cette concertation. Les premiers ateliers ont consisté à définir collectivement des objectifs stratégiques sur les 4 enjeux identifiés. En octobre, 18 objectifs stratégiques ont été adoptés par l'ensemble des partenaires. Plus précisément, les objectifs de l'Animation territoriale sont exposés :

- sensibiliser tous les publics par l'information, l'éducation et la formation aux enjeux liés au développement durable ;
- développer la participation des acteurs individuels et collectifs ;
- identifier, capitaliser et diffuser les bonnes pratiques pour favoriser le passage à l'acte ;
- inscrire le développement durable dans un contexte international d'échanges.

Il est demandé aux partenaires de remplir des fiches d'actions afin de répondre collectivement à ces objectifs stratégiques.

Dès à présent, est observée une forte mobilisation de tous les acteurs sur l'enjeu de l'animation territoriale. L'information, la sensibilisation, l'éducation apparaissent comme la première porte d'entrée au développement durable.

A l'avenir, nous devons encore passer des actions micro-locales à des actions structurantes, par exemple la coordination des espaces et des centres de ressources sur le département. De même, nous devons mobiliser des acteurs et surtout l'Éducation nationale et la Région sur les questions des formations, des nouveaux métiers, des nouvelles filières, des métiers à réformer (bâtiment) et des formations pour la communauté éducative.

Le Conseil général entend coordonner et mobiliser les acteurs pour un développement durable et solidaire en Essonne.

Frédéric POUZERGUES

C'est l'État qui valide le projet élaboré par les acteurs territoriaux et accorde le label de « Parc naturel régional ». En Île-de-France, quatre parcs ont été créés, dont la Haute Vallée de Chevreuse.

Le parc doit valoriser et protéger le patrimoine naturel, culturel et humain par une politique innovante, dans un projet global. Il convient de concilier la préservation de l'environnement et l'activité humaine. L'implication des habitants est donc essentielle, ce qui nécessite un volet éducatif important.

La charte arrive à son terme. Depuis dix ans, a été constituée une équipe éducative suffisamment importante pour répondre notamment aux besoins des établissements scolaires. En outre, des outils mutualisés ont été construits.

Un bilan de la précédente charte a été établi sur la base duquel une nouvelle charte est rédigée. La Région a proposé un périmètre d'extension, qui a été approuvé par les communes. La logique évoluera donc, avec la démultiplication de l'action éducative sur ce vaste territoire.

L'idée est d'inclure des actions éducatives dans une logique opérationnelle pour parvenir à des objectifs concrets concernant la biodiversité et les ressources, l'environnement et la vie du territoire. La mobilisation des habitants est la condition première pour atteindre ces objectifs. L'éducation constitue à ce titre un levier.

L'un des objectifs opérationnels est la structuration d'une offre éducative répondant aux enjeux du territoire, soit :

- organiser le réseau des acteurs d'Éducation à l'Environnement et au territoire ;
- promouvoir les acteurs et les actions pédagogiques s'inscrivant dans le projet de territoire.

Nous souhaitons continuer de travailler avec les acteurs actuels, et ce sur le territoire élargi, mais aussi impulser une dynamique permettant l'émergence de nouveaux acteurs éducatifs si besoin est.

Estelle GAVARD, *Chargée de mission « Éducation », Agence de l'Eau Seine-Normandie*

Comment parvenir à impliquer la population dans la vie locale, auprès des élus ? Quelles techniques avez-vous mises en place pour ce faire ?

Emelyne BIGOT

En 2002-2003, nous avons organisé 48 réunions sur le territoire de l'Essonne. En outre, nous nous sommes appuyés sur les réseaux, les collectivités et les associations qui travaillaient déjà avec les populations. Enfin, il convient de mobiliser les acteurs positionnés aux côtés des populations, notamment dans les quartiers. Le plus difficile demeure de mobiliser les Essonnais sur le long terme, notamment à une échelle supra-territoriale.

Nous avons établi une charte de la participation, afin de fixer les engagements de chacun, dans le cadre de l'observatoire Enfin, la participation des populations suppose de dépasser le stade de l'information : la concertation s'impose, et ce en amont de la définition de la politique.

Frédéric POUZERGUES

La dimension micro-locale, c'est-à-dire la commune, est essentielle. Nous sommes effectivement confrontés à un problème d'échelle.

Une représentante de la Mairie de Saint-Denis

La Mairie de Saint-Denis, qui entend déployer un Agenda 21 local et communautaire, constate que mobiliser les acteurs même à l'échelle communale est difficile. Les mêmes personnes se déplacent ainsi aux réunions de quartier, souvent des membres des associations.

La mobilisation des scolaires est également difficile, notamment sur une année. Par ailleurs, comment les entreprises ont-elles adhéré à votre Agenda 21 ?

De la salle

Le Conseil général de l'Essonne s'est d'abord appuyé sur les associations. La participation a été progressive. Une certaine émulation est constatée au final.

Eric COQUELIN, *Directeur de la Communication, SAN de Sénart en Essonne*

Le développement durable a un sens pour les personnes autour de la table. Il convient encore d'aller vers les populations pour les sensibiliser, les informer et les former. Nous devons tenir le même langage lorsque nous nous adressons aux habitants. Je ne suis pas certain que la population soit prête à ce jour.

Guillaume NENUPHAR

La nécessité de travailler au niveau local présente également l'inconvénient d'exclure les collectivités plus étendues.

Quelles sont les formes de partenariats possibles ? Est-il positif que certaines collectivités fonctionnent avec des appels à projet ?

Patrick PENICAUD, *Nemawashi*

L'appel à projet ne laisse pas la place à la création car il est pré-formaté.

Céline AUGIER, *Responsable du service EEDD, Ville d'Argenteuil*

L'appel à projet que nous lançons chaque année en direction des écoles élémentaires et maternelles de la Ville donne une limite de temps, mais pas de cadre sur la forme du projet attendu.

Frédéric POUZERGUES

L'échelle locale n'exclut en rien les collectivités. Nous sommes une collectivité et essayons de promouvoir la dynamique à l'échelle locale.

Christine DELHAYE, *Responsable éducation au développement durable, Comité 21*

Nous proposons des espaces de concertation si possible au niveau régional, avec tous les acteurs de l'EEDD. En PACA, une plate-forme de concertation a été créée où sont présents les collectivités, l'Académie, les associations d'éducation, les institutionnels (par exemple l'ADEME) et tous les acteurs concernés par l'EEDD. Cela permet de se connaître, de faire un état des lieux du territoire et de proposer une stratégie. Environ 120 acteurs sont mobilisés dans cet espace animé par un comité de pilotage.

Un salarié est hébergé au Graine PACA. Le plan d'actions vient d'être publié. Des informations sont disponibles sur le site. D'autres régions travaillent sur ces espaces de concertation, notamment l'Aquitaine.

De la salle

En matière de développement durable, tout projet de mutualisation s'adressant à un territoire devrait être co-piloté et non piloté par une institution ou une collectivité, compte tenu de l'échéance des mandats. Les élus devraient s'entendre entre eux pour ce faire.

De la salle

Chaque collectivité territoriale mène des actions diverses. Un problème de visibilité des politiques territoriales se pose au final : les élus doivent s'inscrire dans une lignée à long terme, ce qui suppose une multiplicité des porteurs de projet.

De la salle

Nous devons faire remonter les désirs, les questions et les propositions, que ce soit par le web2 ou les comités de quartiers.

Eric COQUELIN

Les élus présentent un programme électoral : ils proposent une action de développement durable, puis se heurtent à des contraintes notamment financières. Nous militons dans les collectivités locales pour que des services de développement durable émergent, permettant une conduite professionnelle des projets et s'inscrivant dans une perspective durable.

De la salle

La constitution d'un observatoire dépasse le temps de l' élu, dès lors que les citoyens sont mobilisés.

Emelyne BIGOT

La mobilisation des acteurs et des populations est indispensable. En Essonne, la démarche partenariale a été engagée avant le changement d'élus. Ce mouvement n'a pu être stoppé : seul du retard a été enregistré de ce fait, le nouvel élu ayant dû s'approprier cette démarche.

Christophe BERAUD, *Chargé de formation / emploi et d'Éducation à l'environnement, ADEME IdF*

Tous les acteurs sont-ils mobilisés sur la problématique de l'Éducation à l'environnement ?

Emelyne BIGOT

La plupart du temps, l'une des actions proposées par les partenaires porte sur l'éducation, la sensibilisation et l'information au développement durable. La question de l'éducation et de l'animation territoriale est apparue lors des forums citoyens.

Christophe MAFFEZZONI, *Éducateur environnement milieu aquatique, CIMAP*

Le financement d'un service d'Éducation à l'environnement pourrait s'inspirer des espaces naturels sensibles : ce service du Conseil général est autofinancé par une taxe prélevée en cas d'achat d'un terrain sur le département.

Céline AUGIER

J'espère que nous ne cherchons pas à généraliser une politique applicable à un territoire, quelles que soient sa taille et son histoire. Sans cela, nous irions dans le mur.

Par ailleurs, derrière la politique, des moyens sont nécessaires, lesquels sont également liés à l'histoire du territoire. A Argenteuil, un service existe ce qui a permis à la politique de perdurer malgré deux changements importants.

Bernard PELLADEAU, *Consultant, Conseil de quartier du 12^{ème} et association Escapades*

La notion de développement durable doit être mieux expliquée aux citoyens. Que faire pour moins dépenser d'énergies et améliorer les rendements ? Le gâchis est monumental, quand bien même chacun est d'accord sur le principe.

Eric COQUELIN

Des dispositifs de politique territoriale existent déjà, par exemple les Partenariats Public-Privé. Nous devons également nous interroger sur les partenariats institutionnels. Les partenaires efficaces doivent être identifiés.

Une représentante de la mairie de Rambouillet.

Faire de l'EEDD nécessite du temps. Les élus ont-ils conscience de cette exigence de long terme ? En outre, un travail collectif des collectivités territoriales apparaît indispensable.

Eric COQUELIN

Le problème du politique est réglé : la politique se mettant en place notamment avec le Grenelle de l'Environnement, le politique devra suivre.

Une représentante de la mairie de Rambouillet

Au-delà du volet financier, les élus doivent être sensibilisés aux implications du développement durable. Nombre d'élus n'ont pas connaissance de l'EEDD et de l'apport que cette action peut leur procurer. Ces derniers devraient être formés ou sensibilisés.

De la salle

Le SDRIF (Schéma directeur de la région Île-de-France) planifie sur quinze années l'aménagement du territoire : les élus expriment leurs envies. Si ces derniers étaient mieux sensibilisés au développement durable, cette approche serait davantage prise en compte au sein du SDRIF.

De la salle

Actuellement, la valeur marchande est omniprésente. Nous devons également mesurer les valeurs non-marchandes, c'est-à-dire les valeurs éducatives. Nous pourrions ainsi leur donner un sens et les évaluer.

Guillaume NENUPHAR

Ce peut être le point de départ d'une économie sociale et solidaire. Des projets se mettent ainsi en place, avec des monnaies complémentaires.

Nous avons peu évoqué les formes de partenariats possibles.

Eric COQELIN

Nous devons nouer de nouveaux partenariats avec l'Éducation nationale. Ces partenariats doivent être déclinés en fonction de l'échelon territorial.

De la salle

L'ADEME conclut des accords de partenariat ou des accords cadres.

De la salle

La plate-forme est un type de partenariat, tout comme le CEEF.

Pascal MARRY, CAS, DRDJS IF

Il existe des partenariats possibles avec les comités régionaux sportifs et les fédérations qui interviennent dans la nature. Certains réfléchissent à l'introduction d'un projet éducatif dans le projet sportif.

De la salle

Les conventions de partenariat doivent permettre de travailler à plus long terme, ce qui s'oppose aux appels d'offres.

De la salle

La directive européenne sur les marchés publics s'applique aux associations. Nous répondons à des appels d'offre du Conseil régional alors que l'éthique de l'association suppose qu'elle agisse dans la durée.

De la salle

Je note une méconnaissance des partenaires potentiels. Le CEEF doit donner une meilleure visibilité de l'existant.

De la salle

Nous devons développer l'économie sociale et solidaire.

Christophe BERAUD, ADEME Île-de-France

Le CEEF est un collectif, un centre de réflexion et non un observatoire. Sans cela, l'ADEME n'y aurait plus sa place.

Sébastien LY VAN TU, DIREN Île-de-France

La DIREN apporte un soutien technique et financier à l'élaboration de l'Agenda 21.

La plate-forme TEDDIF- Territoires, Environnement et Développement Durable en Île-de-France a vocation à réunir l'ensemble des collectivités lancées dans un Agenda 21. Elle pourrait devenir un comité régional.

Enfin, la loi issue du Grenelle de l'Environnement prévoit la constitution d'un institut dédié à la formation des décideurs privés et publics au développement durable. L'IFFORME a constitué un répertoire de formations important.

Atelier de production n°5

Différents publics et différents territoires : quels moyens pour réduire les inégalités ?

- Témoin : Sylvie CHAUCHOY, Conseillère d'Éducation Populaire et de Jeunesse, Direction départementale de la Jeunesse et des Sports du Val de Marne
- Animateur : Laetitia LIBOUTON, Vivacités Île-de-France
- Rédacteur : Cécile DISPAU, À la découverte de la Ferme

Les participants sont invités à coucher des propositions concrètes sur deux papiers de couleur différente: les solutions trouvées par les participants (passé) sur l'un, des pistes d'action à développer (futur) sur l'autre.

Témoignage

Sylvie CHAUCHOY explique que la finalité de la Politique de la ville étant de réduire les inégalités entre les habitants des quartiers populaires et le reste de la population, une géographie prioritaire des territoires « à problèmes » (ZUS, CUCS, etc.) a été dessinée sur la base de critères socioéconomiques, et non environnementaux. Du reste, peu de textes de la Politique de la ville mentionnent l'obligation d'opérer les transformations dans une logique de développement durable. Pour autant, ces quartiers subissent de nombreuses nuisances de proximité, à la fois causes et conséquences de la discrimination dont ils sont victimes. Les habitants de certains quartiers doivent aussi faire face à une mauvaise desserte des transports en commun, ce qui renforce les inégalités, notamment pour l'accès à l'emploi.

Aux inégalités socioéconomiques correspondent aussi des inégalités de qualité de vie (accès à la santé, à une alimentation de bonne qualité, à la culture). Autant de domaines que l'éducation au développement durable (EDD) doit investir pour faire des habitants, des acteurs de la cité. Pour mener cette action éducative, il faut veiller à ce que les projets s'inscrivent dans le cadre des CUCS (Contrats Urbains de Cohésion Sociale) en s'appuyant sur un ensemble de dispositifs (VV-Ville Vie Vacances), ateliers sociolinguistiques, projets de réussite éducative, etc.).

Cinq thématiques sont traitées en priorité : l'emploi, le cadre de vie et l'habitat, la réussite éducative, la santé, la citoyenneté et la prévention de la délinquance.

Sylvie CHAUCHOY a repéré vingt-trois projets sur les 980 qui ont été présentés à la préfecture du Val-de-Marne pour un financement par l'Acse (Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances), répartis comme suit : neuf projets d'écocitoyenneté, trois projets d'aménagement d'espaces verts, un projet d'atelier scientifique pendant les vacances scolaires, quatre projets de découverte de l'environnement urbain, trois projets de mémoire du quartier, un projet de solidarité internationale et un projet d'économie sociale et solidaire. Évaluer les actions d'éducation est un exercice bien difficile à court terme. L'étude d'une action concrète menée par un centre social du 94 sur le thème de la propreté urbaine le montre. L'amélioration de l'habitat et le renforcement du lien social attendus ne sont pas mesurables.

Établir un diagnostic des problématiques environnementales et sociales aide à choisir les actions pertinentes. Une analyse fine du public visé est également nécessaire, ce qui suppose de se rapprocher des acteurs sociaux. De plus, il est important d'identifier des problématiques locales sur lesquels des effets se feront sentir à court terme. La connaissance du public doit être complétée par la connaissance des leviers susceptibles de le toucher.

CUCS - Contrat Urbain de Cohésion Sociale » et « ZUS- Zone Urbaine Sensible

Exercé dans des milieux défavorisés, l'EDD demande des connaissances scientifiques solides ainsi que des connaissances complémentaires pour adapter la pédagogie à ces publics.

Une intervenante souligne que les activités culturelles permettent de tisser des liens entre l'école et sa périphérie sur les questions de développement durable. Du reste, l'inspecteur d'Académie peut déléguer des moyens sur proposition argumentée du chef d'établissement. Le déficit touche davantage les propositions que les moyens.

Béatrice GOENEUTTE, animatrice de la Maison de Banlieue et de l'Architecture à Athis-Mons, explique que les communautés d'agglomération abritent des chargés de la Politique de la ville qui peuvent jouer le rôle de relais. Par ailleurs, elle met en garde contre toute utilisation dévoyée des projets de mémoire, rappelant que ces projets nécessitent la présence de sociologues, d'ethnologues et d'historiens. Trop souvent, ces projets sont montés pour cautionner une destruction. Enfin, la rencontre des différents publics entre eux, c'est-à-dire la mixité, n'est pas du tout prise en compte dans les projets de la Politique de la ville.

Les propositions des participants sont passées en revue.

1 - Le transport

Adeline CAUBERE, technicienne au CNRS et responsable d'une ferme pédagogique dans le Val-de-Marne, pointe la question du coût des transports. Les scolaires qui souhaitent se rendre à la ferme pédagogique doivent louer un car. A cet égard, le Conseil général s'efforce de mettre des véhicules à disposition des communes défavorisées.

Patrick NOVELLO, de la ferme d'Ecancourt, signale que le Conseil général du Val-d'Oise finance les déplacements vers certains sites sélectionnés.

2 - Les structures locales

Estelle GAVARD, de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, évoque un projet mené dans une maison de quartier de Villiers-le-Bel qui s'est avéré très mobilisateur. Une classe d'eau a été organisée avec tous les habitants du quartier.

Ce projet, qui s'est inscrit dans la durée, a généré un comité des sages ainsi qu'une commission locale de l'environnement. Les élus étaient très mobilisés.

3 - Les partenariats

Un intervenant relate que, lors d'une tentative de montage d'un dossier de Politique de la ville avec une association de prévention du Val-d'Oise, les moyens humains ont cruellement manqué. Il plaide pour une mutualisation des moyens avec les associations familiales des arcanes administratifs. Les dispositifs sont en effet très complexes, sans compter qu'ils changent avec les gouvernements.

Sylvie CHAUCHOY confirme qu'il faut se rapprocher des associations qui sont en lien régulier avec les chefs de projet de Politique de la ville.

4 - La formation des élus

Céline AUGIER, responsable des Ateliers Nature à Argenteuil, explique que la création d'un véritable service de l'Éducation à l'Environnement, et ce à tous les échelons territoriaux, passe par une sensibilisation des élus et des responsables locaux. Elle ajoute que les ateliers pratiques sont un bon moyen de réunir les publics, y compris ceux qui ne maîtrisent pas la langue française.

5 - Quelques exemples de projets

Gérard RIOU, de Vivacités Île-de-France, signale qu'une association de Coulommiers a organisé un projet de jardin familial dans une commanderie située au milieu d'anciennes HLM. Une pierre à feu a même été construite pour intégrer dans le projet les jeunes qui volaient les barrières du jardin pour faire des barbecues.

Jacques LEPAGE, de Graine de Jardin, confirme que les jardins sont à la fois des lieux de mixité et des vitrines du respect de l'environnement.

A titre d'exemple, le jardin partagé du 20^e arrondissement de Paris accueille les projections de l'AMAP, laquelle est en relation avec le centre social. Les lieux où mener des actions de sensibilisation à l'environnement sont trop rares.

Evelyne VERDIÈRE, élue municipale à Morsang-sur-Orge, explique que les jardins partagés ont rencontré un grand succès dans sa commune. Pour information, Morsang-sur-Orge abrite une Maison municipale de l'environnement. Aujourd'hui, les habitants préfèrent les jardins partagés aux parcelles individuelles. Situés à proximité d'une école, les jardins partagés accueillent régulièrement des élèves. En outre, les personnes qui les fréquentent appartiennent le plus souvent aux catégories les plus modestes. Par ailleurs, a été mis en place un système d'attribution de points semblable à une monnaie d'échange afin de permettre un accès aux activités culturelles à moindre coût.

Benjamin CANON, de la ferme pédagogique d'Ecancourt, décrit un projet de jardin partagé qui a accueilli des scolaires et des handicapés mentaux. Un second projet a été monté pour sensibiliser les élèves, les parents et les employés municipaux à la problématique de la qualité de l'eau.

6 - L'implantation des structures locales

Céline AUGIER indique que les Ateliers Nature d'Argenteuil sont implantés dans l'un des quartiers les plus sensibles de la ville. Aujourd'hui, le rayonnement des activités attire des habitants appartenant à tous les quartiers environnants et à tous les milieux sociaux, mais les habitants du quartier, eux, ne se déplacent pas. Ils ne se sentent pas concernés par les offres de la municipalité.

Claudia LERIN-FALLIERO, du Conseil général de Seine-Saint-Denis et du Parc de Sausset, abonde en ce sens : le « champ du possible » constitue encore une barrière pour ces populations, et ce en dépit des très gros moyens dont dispose le Conseil général de Seine-Saint-Denis (toutes les activités sont gratuites). D'où l'utilité de recourir aux médiateurs et aux associations. Les populations font montre d'une certaine défiance à l'égard des administrations.

Une intervenante nuance : l'Île-de-France est bien pourvue en moyens mais elle concentre un grand nombre de populations en difficulté. En outre, il existe des inégalités territoriales au sein de la région. La solution consiste à travailler avec des structures qui accueillent un public qui vient pour autre chose que pour les pratiques culturelles. Cette intervenante rappelle qu'il existe également des centres de ressources.

7 - Le rôle des animateurs

Karine DE POLIGNAC se demande comment il est matériellement possible de cumuler à la fois un travail d'animateur et de conduite de projet.

Un intervenant explique que les animateurs sont formés à construire un projet, y compris sur le plan budgétaire. Bien entendu, ils bénéficient d'un accompagnement.

Une intervenante souligne que le fait d'avoir participé à la conception d'un projet apporte une liberté quand il s'agit de l'animer.

Thomas GIROUDON, enseignant, signale qu'à la fin de leur BTS, les animateurs sont censés connaître la méthodologie des projets.

Une intervenante plaide pour que les structures accordent du temps aux animateurs afin qu'ils puissent actualiser leurs connaissances. La formation permet de prendre du recul par rapport à la pratique.

Une intervenante conclut en soulignant qu'il est également important que les projets fassent sortir les habitants de leur quartier.

Comment favoriser l'accès aux ressources et à l'information ?

- Témoin : Hélène SANCHEZ, chargée de mission Éducation à l'environnement et éco-citoyenneté, ARENE Île-de-France.
- Animateur : Antoine CASSARD, Graine Île-de-France
- Rédacteur : Racheline COHEN, Conseil régional d'Île-de-France

Témoignage

Hélène SANCHEZ indique que l'ARENE commence par identifier les besoins pédagogiques émanant du terrain. Des publics cibles sont définis en vue de la réalisation des outils idoines. Ainsi, pour le kit de l'éco-mobilité, des ateliers de construction ont été montés avec le réseau Vivacités Île-de-France. Une fois l'outil réalisé et testé, il est mis à disposition de tous les animateurs. Des enquêtes téléphoniques sont effectuées pour identifier les structures susceptibles d'être intéressées par l'outil, lequel est ensuite mis en ligne et téléchargeable gratuitement. Ainsi, chaque territoire peut adapter l'outil par rapport à ses besoins propres. Des ateliers de formation sont ensuite organisés afin de garantir une bonne prise en main par les animateurs. Pour permettre une large diffusion, la stratégie de communication s'appuie sur les réseaux d'Éducation à l'Environnement, les Agences régionales de l'environnement, la fédération européenne FEDAREN (European Federation of Regional Energy and Environment Agencies) ou encore le réseau belge IDée. Bien entendu, l'ARENE publie également des communiqués à destination de la presse spécialisée. Les rencontres avec les structures d'Éducation à l'Environnement permettent de sélectionner les informations ayant vocation à être diffusées par voie électronique, qu'elles soient à caractère régional ou national.

L'ARENE peut se targuer d'avoir conçu le kit d'éco-mobilité, lequel a été très bien accueilli par les collectivités locales, comme la ville de Toulouse, qui a souhaité l'adapter. Pour information, le coût de revient d'un kit ressort à 500 euros. La participation des réseaux favorise la co-construction et la mutualisation.

L'animateur demande aux participants de coucher une ou deux propositions concrètes sur papier.

1 - L'identification des partenaires (coordonnées, fonctions, activités, territoires, etc.)

Hélène SANCHEZ précise qu'un répertoire des centres de ressources a été mis en place avec l'ADEME, la DRDJS et l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Le problème est que sa mise à jour exige du temps et des financements.

Antoine CASSARD, Marie de Paris, signale que le CRDP et le Conseil général du Val-d'Oise ont élaboré un guide des associations liées au développement durable. En Poitou-Charentes, La Lettre de l'Ifrée publie chaque mois une bibliographie sur le développement durable.

Hélène SANCHEZ ajoute que les outils de l'ARENE sont contrôlés par les enseignants et les conseillers pédagogiques. S'agissant des ressources, il ne faut pas hésiter à contacter les réseaux, qui en possèdent de nombreuses.

Guillaume NENUPHAR, de l'association Sollicités, travaille à une réédition du guide baptisé « Besoin d'EDDE » (Éducation pour un développement durable en Essonne).

2 - La mutualisation de l'information

Un intervenant déplore que le répertoire évoqué par Hélène Sanchez ne dispose pas d'un site dédié. Par ailleurs, la trop grande dispersion des informations entre les différentes institutions (ADEME, ARENE, départements, régions, etc.) constitue un autre handicap.

Sophie EDOUARD, chargée de mission éducation au développement durable au rectorat de Paris, travaille depuis deux ans à la maintenance du site mis en place par le CRDP et à son transfert sur le portail de l'Académie de Paris. Elle regrette que le site ne soit visité que par des enseignants déjà impliqués dans le développement durable et plaide elle aussi pour une mutualisation de l'information.

Eric COQUELIN, directeur de la communication et du développement durable au SAN de Sénart en Essonne, distingue deux types d'informations : celles répondant à une approche locale et celles devant faire partie d'une base commune. Face au foisonnement de l'Internet, il est indispensable de faire appel à des référents (ADEME, ARENE, etc.) pour s'assurer de la véracité des informations avant de les diffuser au grand public. A cet égard, la création d'un label pourrait être envisagée.

Une intervenante pointe une incohérence : tout le monde appelle à la mutualisation mais chacun souhaite conserver son site avec ses informations propres.

Eric COQUELIN met en avant la nécessité de disposer d'une source fiable et de s'inscrire dans une démarche collaborative. Le développement durable implique une libre circulation de l'information. D'où la nécessité d'expliquer aux collectivités que le partenariat est gagnant-gagnant et que la source sera respectée.

Hélène SANCHEZ décrit la démarche suivie pour la création du répertoire : la validation et l'expertise des outils pédagogiques a pris plus d'un an. A titre personnel, elle est opposée à la création d'un label.

Guillaume NENUPHAR évoque le site contributif BookCrossing pour expliquer qu'il faut également recenser les outils qui ne sont pas évalués mais qui peuvent s'avérer intéressants.

Florine VIELLARD, de l'association Nature et Société, plaide également pour la création d'un site Internet participatif fonctionnant sans l'aval d'une quelconque autorité.

Un intervenant partage ce point de vue : en tant qu'animateur de terrain, il ne trouve pas toutes les informations qu'il recherche. Par ailleurs, les nouveaux animateurs et les futurs enseignants sont des publics qui arrivent sur le territoire de l'Éducation à l'Environnement sans connaître les structures déjà existantes. Enfin, il n'est pas favorable à la création d'un label : chaque animateur sait si l'outil proposé peut être mis en œuvre.

Marie-Laure GUILLAUMIN, du CRDP de Paris, pointe la difficulté de former les jeunes enseignants. Par ailleurs, un site Agenda 21 des écoles parisiennes a été conçu avec le soutien de la ville de Paris, outil qui permet de toucher les plus petits, y compris sur les aspects sociaux et économiques. Le site, qui mutualise les actions menées par les différentes classes, a reçu la validation du rectorat et du groupe de pilotage EDD.

Claudie BONNET, ancien professeur à l'IUFM, souligne qu'il est difficile d'enseigner le développement durable à l'éducation nationale. Aujourd'hui, elle est formatrice à l'IFFORME. Même si les outils sont très nombreux, il en manque encore beaucoup. Elle plaide pour un échange autour des contenus de formation.

Dominique BONNEL, de la direction de la programmation de l'unité lycées à la région Île-de-France, indique que le premier lycée HQE va être livré prochainement. Selon elle, le développement durable ne peut fonctionner que si les citoyens s'approprient les principes de base. Elle privilégie une approche pratique sur une approche théorique.

Claude BOURQUARD, coprésident du GRAINE Île-de-France, se félicite que la définition du développement durable ait évolué. Il y a deux ans, l'UNESCO a ajouté un quatrième pied avec la Charte de la diversité culturelle.

L'information est diffusée lorsqu'elle se crée. La validation d'un outil peut donc aussi être le fait des utilisateurs. En outre, les institutionnels sont souvent en retard, comme le montre l'exemple de l'amiante. La responsabilité de l'éducateur est de fournir toute l'information nécessaire pour que les utilisateurs formulent leur avis et le mettent en œuvre.

Une intervenante évoque la participation du monde culturel dans l'éducation au développement durable.

Claude BOURQUARD rappelle qu'il existe d'une part des outils de présentation, et d'autre part des réseaux d'évaluation.

Hélène SANCHEZ indique que l'ARENE participe à l'élaboration de certains spectacles avec l'Agence de l'eau et l'ADEME.

Céline FITZBERG, éducatrice à la mairie de Paris, souligne que c'est la diffusion de la formation qui pose problème et non sa recherche.

Une intervenante souligne que les enseignants ont besoin de trouver une information labellisée.

Marion LE QUERE, du Parc naturel régional du Gâtinais, évoque les licences Creative Commons, qui permettent de créer un outil commun libre de droits.

Suite à un incident technique l'atelier n°7 :

« Quelle offre de formation en EEDD ? » n'a pu être enregistré. Vous pouvez cependant retrouver le détail des interventions de Valérie LE COQ, coordinatrice Territoires Emploi Environnement (TEE) et Roland GÉRARD, Co-directeur du réseau École et Nature sur le blog des assises franciliennes <http://assises2009.ceef.eu/> La synthèse de cet atelier est indiquée en fin de ce document, au chapitre « Retour des ateliers de production ».

Atelier de production n°8

Des champs et thématiques à investir, des dispositifs à développer.

- Témoins : Claude BOURQUARD, Co-Président Graine Île-de-France, et Brigitte VIGROUX, Coordinatrice, Ecophylle.
- Animatrice : Anne DIELEMAN, Nature et Société
- Rédactrice : Valérie CHANUT, Conseil général de Seine-Saint-Denis

L'animatrice rappelle que le métier d'animateur a beaucoup évolué dans son objet, tend à s'adresser à de nouveaux publics et diversifie ses approches. Elle précise que l'objectif de ces assises est de planifier l'action à venir en identifiant les carences des outils actuellement mis en œuvre pour faire face aux problématiques du moment.

Témoignages

Brigitte VIGROUX

Brigitte VIGROUX livre son témoignage sur les Agendas 21 scolaires, un des dispositifs existants pour mettre en œuvre l'Éducation au Développement Durable par le biais d'une démarche participative qui permet de dispenser une meilleure connaissance des enjeux et principes du développement durable, des responsabilités collectives et individuelles et de mettre en cohérence les différentes actions entreprises, le tout dans une démarche de promotion de la responsabilité de chacun, notamment par le travail sur des thématiques économiques, sociales et environnementales.

Son association est mandatée par le CG du Val-de-Marne pour accompagner deux établissements scolaires dans leur démarche d'Agenda 21 scolaires. Elle explique que, pour ces dispositifs qui impliquent l'ensemble de la communauté éducative des établissements, l'efficacité de la méthodologie déployée constitue un projet en soi, dont la réussite suppose de parvenir à impliquer l'ensemble des individus. L'existence d'un Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) actif dans l'établissement concerné, la mobilisation de son administration et l'existence d'un financement conséquent sont autant d'éléments déterminants du succès de l'entreprise. Toutes les personnes et structures concernées par le projet peuvent y être associées et apporter leur contribution, quelle qu'en soit la nature.

Brigitte VIGROUX explique que ces établissements organisent des événements en direction des différentes catégories de membres de la communauté éducative et l'élection d'éco-délégués au sein des classes, lesquels participent au comité de pilotage. Des séances de sensibilisation au développement durable permettent de donner du sens à la démarche d'Agenda 21 scolaire auprès des élèves, et donc de les impliquer. L'organisation d'actions emblématiques permet ensuite de muer en actes l'attention ainsi focalisée, qu'il s'agisse de campagnes de recyclage ou d'économie de ressources. Un relais est désigné au sein du personnel ATOS qui bénéficie d'une formation.

Une phase de diagnostic partagé doit ensuite s'ouvrir, afin d'amener la communauté éducative à s'interroger sur leur environnement et sur les problématiques à appréhender. Le recours à un outil informatique accessible via un blog a donné de très bons résultats. Ce diagnostic amène ainsi les acteurs à identifier les thématiques qui leur paraissent essentielles et à constituer des groupes de travail pour rédiger des plans d'action. Un dispositif de communication complète l'ensemble.

Brigitte VIGROUX reconnaît que ce dispositif demeure encore méconnu, et que ses acteurs manquent d'outils sur lesquels s'appuyer puisque ceux existant traitent davantage des questions méthodologiques que pédagogiques. Le manque de temps est également un obstacle, les acteurs devant consentir à s'investir sur leur temps personnel mais également parvenir à travailler collectivement avec des partenaires qu'ils connaissent mal.

Brigitte VIGROUX livre également des recommandations : La démarche d'Agenda 21 souffre d'un manque de visibilité et de référentiel tout comme d'un manque de formation des enseignants, du personnel technique et des élus. De plus, il y a actuellement un manque criant d'outils pédagogiques pour accompagner la démarche. La question de la labellisation est souvent posée pour favoriser la visibilité et la reconnaissance de l'action. La définition de cadres d'action paraît également nécessaire à une plus grande efficacité des multiples actions des groupes mobilisés : comité de pilotage, groupes de travail, formation des éco-délégués, communication.

Claude BOURQUARD

Claude BOURQUARD explique que la mise au point de méthodes exploratoires est souvent nécessaire pour placer les citoyens en situation de faire des choix de société et d'agir en cohérence avec ceux-ci.

La conscience de leur environnement, notamment sensoriel, est un préalable indispensable à l'action et suppose une exploration. Les individus doivent prendre conscience des différentes formes de vies, des éléments inanimés mais également de la production intellectuelle qui les entoure.

C'est dans ce cadre qu'ils peuvent ensuite questionner utilement leur activité quotidienne dans ses différentes composantes - alimentation, sommeil, travail, recherche du bien être - et ainsi développer la conscience qu'ils ont d'eux-mêmes et des autres. Sans cela les individus ne sont pas à même de réfléchir aux conséquences de leurs actes ni à ce qui les distingue de l'autre, préalable au respect de la diversité. Une fois le soi ainsi appréhendé, il est possible de le resituer dans une perspective d'action collective, qu'il s'agisse d'en être acteur ou médiateur.

Claude BOURQUARD souligne l'importance de la cohérence et l'exemplarité des actions menées dans les champs déjà investis. Le prescripteur soucieux de pérennité et de progrès doit à cette fin s'interroger sur la réception de ses actions par leurs destinataires.

Une intervenante estime que la consécration d'un processus de validation des actions par une autorité régulièrement investie permettrait d'en améliorer l'exemplarité. En effet, l'absence d'approche globale peut mener à des actions contre-productives.

Une intervenante de la DRDJS (Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports) insiste sur l'importance de la qualité des interventions des animateurs. Ceux-ci doivent faire preuve d'une écoute active et s'employer à étendre le champ de perception de leur public aux éléments non verbaux.

Un intervenant rapporte que la fédération des moyens disponibles au niveau local profiterait de l'existence d'un dispositif général, qui pourrait être l'Agenda 21 local. Il conviendrait cependant que celui-ci soit suffisamment financé pour réellement prospérer. Il ajoute qu'il semble manquer la dimension sonore à cet outil.

Laurent SENFTLEBEN, le référent pédagogique du Centre nature de la ville de Colombes rapporte que les acteurs sont confrontés à une surabondance des outils pédagogiques, parmi lesquels il leur est difficile de se repérer. L'élaboration d'une méthodologie et l'identification de référents en matière d'Éducation à l'environnement aux différents niveaux pourraient permettre une amélioration de l'action en la matière.

Une intervenante ajoute que les acteurs locaux, faute d'accéder facilement aux ressources disponibles, s'emploient malheureusement à recréer leurs propres outils.

Un intervenant souligne que l'acte éducatif, pour être utile, doit se fonder sur l'expression du public visé et non consister à lui apporter des solutions toutes faites à l'élaboration desquelles il n'a pas été associé.

Une intervenante abonde ces propos, estimant que l'expérimentation par les acteurs permet une meilleure intégration des problématiques que celle induite par la fourniture d'outils déjà élaborés sans eux.

Une intervenante rappelle que les structures et les outils informatiques sont souvent mis en avant comme nécessaires pour la mise en réseau des acteurs et la mise au point de partenariats. Elle estime plus utile d'aménager des temps de rencontres locaux entre les acteurs ressources de champs différents, qui permettent souvent de susciter des avancées concrètes.

Une intervenante souligne la nécessité de s'adresser d'abord aux enfants du plus jeune âge, notamment par le biais d'activités culturelles, artistiques et sensorielles, qui constituent autant de vecteurs pédagogiques propices à la valorisation de leur activité. Les touristes, nombreux en Île-de-France et portés à faire preuve d'une attitude moins responsable que sur leur lieu de résidence, constitueraient également une cible privilégiée.

Une intervenante insiste sur la nécessité d'amener le jeune à s'engager vis-à-vis de son environnement, quel qu'il soit, par le biais d'une action porteuse d'un message, par exemple dans le cadre d'un stage en entreprise. L'élaboration en parallèle d'un document en milieu scolaire, par exemple d'une charte régionale du jeune éco-citoyen, permettrait de mettre en place un dispositif efficace de responsabilisation.

Eve MOREAU LUDILUD estime que l'appui financier gagnerait à être plus ambitieux. Elle rapporte que la mise au point d'une plateforme électronique mais également d'approches pédagogiques globales, transversales et festives amélioreraient l'efficacité des actions.

Une étudiante en BTS agricole souligne l'importance de la sensibilisation des producteurs et des entreprises, relais obligé de la sensibilisation des jeunes, dans l'objectif d'une démarche d'ensemble cohérente.

Une intervenante indique que les entreprises peuvent être approchées par le biais de la réglementation, sans que cela ne règle la question des moyens d'action à leur disposition.

Une intervenante de l'association Idée Alsace indique que des outils de mutualisation accessibles aux entreprises existent. Le Centre des Jeunes Dirigeants apparaît notamment comme un relais appréciable.

Une intervenante ajoute que le champ de la santé ne doit pas être négligé et gagnerait à être relié à celui de l'environnement. Les individus du quatrième âge ne doivent pas non plus être mis de côté. La progression des inégalités sociales consacre une société inéquitable. Cette considération milite pour un recentrement des actions autour de l'humain, indispensable pour amener les individus à ne plus se considérer uniquement comme des consommateurs.

Une intervenante indique que la communication devrait s'employer à faire connaître aux habitants d'Île-de-France les initiatives mises en œuvre autour d'eux. Il lui semble également important de lier l'Éducation à l'Environnement à la résorption des inégalités sociales, notamment par la multiplication des contacts entre les intervenants de ces différents champs. Les interlocuteurs pertinents devant être identifiables et accessibles, la centralisation de leurs coordonnées paraîtrait appréciable.

Une intervenante indique que le développement durable peut être abordé par le biais d'événements qui y sont a priori totalement étrangers, notamment ceux organisés autour du handicap. Elle relève par ailleurs que les assureurs développent une offre en matière de dépendance, ce qui ne lui semble pas anodin. S'agissant des entreprises, elle estime que les institutions représentatives du personnel sont autant d'interfaces à mobiliser.

Un intervenant ajoute que les sports de nature et de plein air constituent également des biais de sensibilisation méconnus.

Une intervenante confirme l'intérêt de cette approche tout en précisant qu'elle n'est pas totalement délaissée en Île-de-France. Les moyens mobilisés en la matière demeurent modestes mais militent en faveur d'une mobilisation de l'ensemble des acteurs, seule à même d'influer à terme sur les actes des décideurs.

CONFÉRENCE :

« Quand le développement durable interroge la pédagogie »

- Bruno HOURST, *Chercheur en pédagogies nouvelles*
- Jacques WEBER, *Vice-président de l'association française Les Petits Débrouillards*

Intervention de Jacques WEBER

Jacques WEBER estime que l'Éducation au Développement Durable (EDD), pour être efficace, doit focaliser ses efforts sur l'interdépendance. Il rappelle que le concept de développement durable est né du constat que la surexploitation du monde peut compromettre celui-ci et qu'il convient de ne pas dépasser le niveau optimal d'exploitation.

Ce concept est défini comme désignant le niveau de développement propre à satisfaire les besoins des générations présentes tout en préservant la possibilité des générations futures de satisfaire les leurs.

La réflexion correspondante a été initiée dès 1971 par Maurice STRONG, ancien Secrétaire général adjoint des Nations Unies, laquelle a alimenté le rapport rédigé par la Commission des Nations Unies pour le développement, sous la présidence éponyme de Madame GRO BRUNDTLAND, qui en a pour sa part fixé la définition. Serge ANTOINE, fondateur du Ministère français de

l'environnement en France et Inja Cisax, père du concept d'éco développement, ont également joué un rôle dans l'émergence de cette notion.

Partis de l'éco-développement en envisageant d'abord essentiellement le développement économique des pays du Sud, les travaux ont peu à peu intégré la dimension environnementale puis, vingt ans plus tard, y ont ajouté un pilier social.

Le développement durable recouvre les champs de la biodiversité, du changement climatique et du développement. Appréhendée au travers de l'évolution de la variété de la population animale, la biodiversité semble s'inscrire dans une dynamique inquiétante, qui s'accélère dans les mêmes proportions inédites que l'élévation des températures. La notion d'empreinte écologique permet de constater que la pression sur les milieux écologiques croît de manière exponentielle avec le revenu et que les populations les plus pauvres vivent dans les milieux les plus riches en biodiversité.

Pourtant la biodiversité est davantage une question d'interdépendance des espèces. Elle s'observe au niveaux intraspécifique – la différenciation des individus garantissant la survie de l'espèce –, spécifique ainsi que d'un écosystème à l'autre. Il est également possible de l'appréhender au niveau planétaire, que la majorité des scientifiques considèrent comme le seul pertinent, et qui partage un même élément de base, l'ADN. L'adaptation du vivant aux évolutions du milieu est rendue possible par les émergences systémiques locales, concept issu de l'informatique désignant ce qu'un système produit de manière spontanée. L'être humain pourrait être regardé comme la dernière des émergences adaptatives en date.

La communauté scientifique craint que les émergences adaptatives puissent permettre à la vie de s'adapter à une mutation trop rapide des caractéristiques du milieu planétaire, or certains effets de seuils semblent promettre un bouleversement radical du climat. Ainsi, l'excessive concentration en CO₂ dans l'atmosphère menace-t-elle de transformer les puits de carbone que constituaient jusqu'ici les forêts en autant de producteurs nets de gaz à effets de serre. Ce raisonnement mène à considérer comme inéluctable l'afflux, en occident, de réfugiés climatiques qui ne pourront s'adapter à un changement trop rapide.

La science ignore également quel nombre d'interactions disparaît en même temps qu'une espèce animale, tout comme elle ne peut que spéculer sur le nombre d'interactions en deçà duquel l'ensemble de l'écosystème s'effondrerait. Il est pareillement difficile d'évaluer l'impact économique de la perte de biodiversité, puisque l'ensemble des matériaux utilisés par l'homme y est lié d'une manière ou d'une autre. Le concept de service écosystémique désigne ce que les humains retirent gratuitement du fonctionnement des écosystèmes. Les politiques publiques sont actuellement très attentives à cette question – qui est au fond celle de la valeur vitale des écosystèmes –, et ne peuvent que constater qu'il n'est d'autre choix que de prendre en charge le coût de leur maintien.

Le développement durable suscite pour l'instant des réponses inappropriées alors qu'il devrait au contraire imposer de prendre en compte les conséquences globales, non seulement dans l'espace mais également dans le temps, des investissements réalisés aujourd'hui. La biodiversité est un enjeu tout aussi global que le réchauffement climatique et les sociétés développées, dont les grandes villes sont de ce point de vue emblématiques, participent, par le biais de leurs importations, à la dégradation de la biodiversité des pays producteurs.

Aux yeux d'une part importante de la communauté scientifique, le véritable déclencheur de la crise actuelle serait écologique, la rareté croissante des ressources renouvelables et non renouvelables ayant mené à l'éclatement d'une bulle précédemment constituée. Quelle qu'en soit l'origine, l'épisode actuellement traversé est inédit et aura des répercussions sociales.

Certains estiment qu'il conviendrait de repenser totalement le système économique, qui pourrait cependant tout à fait demeurer capitaliste. Au capital humain, qui regroupe travail et compétences, et au capital social viendrait s'ajouter le capital naturel qu'il conviendrait de valoriser et de taxer de manière conséquente. Ce faisant, toute activité favorable à la qualité de l'environnement deviendrait rentable, toute activité nuisible ne le

serait plus. Il ne manque que la volonté politique, qui semble frémissante de par le monde, pour mettre en place un tel système. Le remplacement de la taxe professionnelle par une écotaxe pourrait constituer un premier pas en ce sens.

Intervention de Bruno HOURST

Bruno HOURST indique que l'EDD pourrait gagner à intégrer le développement des individus à la réflexion d'ensemble sur le développement durable. Les individus sont en effet tout aussi susceptibles d'épuisement que les ressources naturelles, gagnent à être préservés des pollutions, qui peuvent être mentales, et ont besoin d'être respectés dans leurs spécificités, notamment au cours du processus d'apprentissage. Rien ne justifie d'envisager l'éducation des individus en construction que sont les enfants comme un processus aux séquences standardisées, sauf à entendre produire de la souffrance.

Une approche pédagogique anglo-saxonne, dont la particularité est de respecter l'être humain et son évolutivité, et de recourir aux arts, propose de « mieux apprendre ». Elle peut être regardée comme dangereuse en ce qu'elle est susceptible de produire des individus moins aisément manipulables, car moins soucieux de dépasser autrui et donc moins adaptés au système actuel.

En un parallèle criant, les systèmes pédagogiques paraissent traverser une crise aussi fondamentale que l'économie mondialisée. Tout l'enjeu semble donc d'imaginer une autre manière de procéder alors qu'il est difficile de s'affranchir des axiomes dominants. La marchandisation de l'éducation compte au nombre des obstacles. Dans cette perspective, la théorie des intelligences multiples offre une grille de lecture et un outil prometteur en vue du développement plus harmonieux des individus. Howard GARDNER, psychologue américain a construit cette théorie en réaction à celle fondée sur la notion de QI, qu'il juge dangereuse, qui affirme que huit formes d'intelligence existent, qu'il convient de ne pas hiérarchiser :

- l'intelligence logique mathématique - massivement utilisée dans le système scolaire ;
- l'intelligence musicale rythmique - sensibilité aux sons sous toutes leurs formes ;
- l'intelligence visuelle spatiale - capacité à créer des images mentales ;
- l'intelligence interpersonnelle ou la capacité à entrer en relation avec les autres ;
- l'intelligence intrapersonnelle ou capacité à connaître ses forces et faiblesses ;
- l'intelligence corporelle ou kinesthésique, qui correspond à l'aptitude à se servir de son corps avec une grande précision ;
- l'intelligence verbale linguistique ;
- l'intelligence naturaliste, qui recouvre l'observation de la nature à l'une ou l'autre de ses échelles de manifestation, et la capacité à opérer des classifications.

Cette théorie tend à suggérer que, pour être efficace, c'est-à-dire pour toucher le plus grand nombre possible d'individus, la transmission d'un quelconque savoir, comme la sensibilisation au développement durable, pour toucher le plus grand nombre possible d'individus, devra solliciter l'ensemble de ces intelligences, chaque individu étant plus réceptif à certains de ces vecteurs qu'à d'autres.

Ces huit aspects fournissent autant d'approches de la transmission pédagogique, qu'il convient de combiner, même si pas nécessairement d'une manière systématique. Certains chercheurs estiment que 80 % des échecs scolaires s'expliquent par une intelligence non reconnue, tandis que les enseignants estiment que la plupart des élèves ont une très bonne intelligence musicale, spatiale et kinesthésique qu'il convient de stimuler pour éviter de trop grandes difficultés.

Echange avec la salle

Un intervenant demande où placer la culture dans la problématique du développement durable. Jacques WEBER juge personnellement que cette notion a fondé le clivage entre l'homme et la nature, mais également entre l'homme et la femme. Évoquer le genre humain plutôt que l'Homme permettrait de le resituer au milieu des animaux dont il n'a eu de cesse, sans que l'on sache bien pourquoi, que de se distinguer. Entendue différemment, la culture peut être perçue comme omniprésente et conditionnant la capacité d'abstraction, mais également comme l'art de se poser des questions.

Une intervenante demande comment repérer la forme d'intelligence d'un individu. Bruno HOURST répond que l'emploi de test paraît peu pertinent dès lors qu'ils recourent généralement à l'interface verbale. Le meilleur moyen réside à son sens dans l'observation. Il souligne que chacun des individus peut, tout au long de sa vie, développer chacune des huit formes d'intelligence.

Une intervenante demande quelle place est réservée à l'interdépendance dans les programmes scolaires. Jacques WEBER conserve uniquement de son expérience scolaire des souvenirs de compétition. Il indique qu'il ne s'agit pourtant que d'une des deux forces mobilisables afin de satisfaire l'exigence évolutionniste d'adaptation, l'autre étant la coopération. Le système scolaire actuel ne favorise pas à son sens suffisamment l'interaction entre les élèves.

Une intervenante souligne que tous les élèves progressent continûment et que les initiatives favorisant l'approche coopérative existent dans le système actuel, même si elles ne sont pas simples à mettre en œuvre.

Une intervenante relève que le monde anglo-saxon n'est pas le seul à avoir développé des formes de pédagogie nouvelle. Des classes coopératives existent en France qui fonctionnent selon une démarche de projet et s'appuient sur des conseils d'élèves.

Un intervenant demande si l'EDD gagnerait à solliciter l'intelligence émotionnelle et affective. Bruno HOURST relève que l'intelligence émotionnelle correspond plus ou moins aux intelligences inter et intra personnelles définies par Howard GARDNER. Il confirme que la dimension émotionnelle doit être prise en compte dans toute démarche pédagogique.

Un intervenant demande si la sensibilisation aux problématiques environnementales doit s'appuyer sur un discours alarmiste ou au contraire se garder de toute culpabilisation. Jacques WEBER estime que l'essentiel est de susciter un questionnement autonome chez les individus.

Un intervenant souhaite davantage de précisions sur la méthode employée dans le cadre du « mieux apprendre ». Bruno HOURST indique qu'il s'agit moins d'une méthode que d'une approche pédagogique globale de la personne tenant compte des connaissances du cerveau actuellement en plein développement. L'important lui semble de parvenir à associer le plaisir à l'effort afin de conférer un sens à ce dernier. Le corps doit par ailleurs être détendu et l'approche artistique paraît particulièrement bénéfique en matière de développement cognitif.

Une intervenante interroge les orateurs sur leur sentiment vis-à-vis du concept de décroissance. Jacques WEBER rappelle qu'une première acception de ce concept correspond au terme économique de récession, laquelle est actuellement observable. Si un fonctionnement social sans croissance peut être souhaité, il lui semble que son adoption supposera une transition qui exposerait à un coût humain non négligeable. Il rappelle à ce sujet que c'est l'entrée en guerre des Etats-Unis, et non le New Deal, qui a mis un terme à la crise que traversait ce pays dans les années 1930. Une telle issue n'est malheureusement pas à son sens de probabilité nulle dans la situation actuelle. La seconde acception de la décroissance mènerait chaque individu à se débarrasser du superflu et, ce faisant, à constater combien ses besoins sont réduits.

La modification des comportements individuels contribuant à changer le monde, il est possible que cette conception de la décroissance puisse contribuer à limiter le coût social de la crise actuelle.

Une intervenante demande comment évaluer les actions en faveur de l'environnement selon la grille de réflexion offerte par la théorie des intelligences multiples. Elle imagine qu'il conviendrait probablement de construire la stratégie en fonction de la finalité plutôt que de la performance. Jacques WEBER rappelle que l'évaluation est une démarche culturellement située, qui n'a pas cours dans certaines sociétés. Il indique que la France est obsédée par l'équilibre et l'optimum, autant de notions étrangères à la nature, dont le fonctionnement n'est en rien monocritère. Cela étant, tout indicateur, aussi imparfait soit-il, peut être regardé comme valable dès lors qu'il permet le dialogue.

Une intervenante relève que certaines des formes d'intelligence sont relativement simples à évaluer et demande s'il existe des procédés adaptés à celles qui le sont moins. Bruno HOURST indique qu'il importe de se placer du point de vue de l'intelligence concernée.

Un intervenant demande si la notion de temps constitue un champ éducatif. Bruno HOURST répond que le temps est partie intégrante de tout apprentissage.

Jacques WEBER y voit un paramètre doublement fondamental. Il indique tout d'abord que le temps induit une métamorphose permanente des sujets, difficilement compatible avec une approche passéiste des problématiques. Il précise ensuite que les approches actuelles tendent à favoriser l'équilibre par rapport à la dynamique, pourtant seule pertinente dès lors que le paramètre de l'écoulement du temps est intégré à l'analyse.

Une intervenante demande comment développer un système éducatif respectueux des rythmes de l'individu. Bruno HOURST confirme que le non respect du rythme biologique des individus peut compromettre leur épanouissement. Il ajoute que les récentes découvertes sur le fonctionnement du cerveau enseignent qu'un bon apprentissage suppose d'allouer 70 % du temps à l'activation de la connaissance transmise par ailleurs, ce que le système actuel est loin de favoriser. Jacques WEBER ajoute que le respect des rythmes individuels suppose que l'organisation scolaire d'ensemble le permette. Sans être parfaites, les pratiques scandinaves lui semblent plus propices à un tel fonctionnement.

Atelier de production n°9

Inscrire l'EEDD dans les politiques publiques

- Témoin : Racheline COHEN - chargée de mission EEDD, Conseil régional Île-de-France
- Animateur : Guillaume NÉNUPHAR – Sollicités
- Rédactrice : Karine DE POLIGNAC - Alliance Terre Vie

Témoignage

Racheline COHEN, chargée de mission EEDD au Conseil général d'Île-de-France souligne que les considérations d'opportunité et celles tenant aux moyens humains disponibles jouent un rôle déterminant dans la mise en place des actions publiques. La conjonction de circonstances favorables de ces points de vue a permis à la volonté politique de la Région de se manifester par le biais d'une délibération du 27 juin 2007, dont la première mesure a consisté à financer le Collectif d'Éducation à l'environnement francilien (Ceef), conçu comme le partenaire de l'ensemble des intervenants du secteur en Île-de-France. La même délibération a emporté adhésion de la Région à la charte de cette structure. Les têtes de réseau Vivacités Île-de-France et GRAINE Île-de-France bénéficient également du soutien

régional. L'ampleur de l'investissement global consenti, un million d'euros pour la première année, a facilité la mise en branle du dispositif, venu redoubler l'implication déjà existante.

Racheline COHEN signale cependant un certain nombre d'obstacles rencontrés par la région Île-de-France dans sa démarche en faveur de l'EEDD :

- l'insuffisante professionnalisation des structures associatives existantes ;
- l'insuffisante adaptation de ces structures aux exigences administratives propres aux collectivités publiques ;
- le caractère limité des moyens humains dont dispose la Région.

Racheline COHEN rappelle enfin que l'examen des projets qui sont soumis à la Région est mené en concertation au sein d'un comité de spécialistes issus d'autres institutions franciliennes, dans une logique de perfectionnement continu des critères.

Carole POURCHEZ, Chef d'Unité Projets développement durable à la DIREN, partage le constat ainsi dressé, tant sur les obstacles que sur les perspectives, à cette limite près, qu'elle constate que le budget mobilisé par l'État ne croît pas et n'alloue pas, pour l'heure, d'enveloppe particulière à l'EEDD. Le problème majeur lui semble moins être celui du saupoudrage, souvent mentionné mais pouvant être combattu par la mise en réseau des associations et la mutualisation de moyens constants, que celui de la pérennité des actions engagées. Le Ceef prend ainsi tout son intérêt en tant que structure facilitant cette structuration.

Une intervenante demande s'il convient de s'adresser, pour une association dotée de faibles moyens, plutôt à la DDJS qu'à la DIREN. Racheline COHEN indique que le principe demeure le co-financement, qui n'a pas à être uniquement de source publique. Elle ajoute que les associations doivent impérativement consentir un effort de formation juridique et comptable en matière de gestion des associations. La pérennité des actions suppose qu'elles ne dépendent pas d'une source unique de financement.

Carole POURCHEZ répète que l'organisation en réseau des structures éparpillées sur le territoire peut permettre de suppléer au caractère limité des moyens publics. Raphaëlle HÉLIOT confirme que les petites structures d'EEDD se multiplient depuis plusieurs années. Croyant discerner une logique de compétition entre ces structures dans la recherche des financements, elle estime le développement de la logique de réseau comme particulièrement pertinent. Elle imagine que les mentalités devraient être encouragées à évoluer en ce sens.

Racheline COHEN précise que le Ceef est une plateforme de ressources et non un réseau. Elle indique que les projets financés par la Région répondent à un certain nombre de critères, tenant notamment à leur impact, qui doit être régional, ce qui mène à l'élimination des plus petits projets d'impact très local. Elle explique que le Ceef peut orienter les porteurs de tels projets vers les réseaux existants.

Guillaume HUMANN témoigne du support accordé par la Région à la Maison de la Nature et de la Pêche de Levallois. Il imagine que les réseaux pourraient proposer de porter les associations. Racheline COHEN confirme qu'il s'agit là de la raison d'être du financement régional des réseaux, censés faciliter le processus de professionnalisation en diffusant les outils efficaces déjà disponibles.

Un participant rappelle que les petites structures se multiplient depuis vingt ans, ce qui témoigne d'un réel désir d'action, lequel se heurte régulièrement ensuite à la réalité, notamment en termes de moyens. Il conviendrait donc de rendre plus lisibles les priorités et critères de financement afin d'éviter toute déperdition de bonnes volontés.

Racheline COHEN indique que le site Internet de la Région comporte une page regroupant ces informations. Elle reconnaît cependant qu'elle n'est pas nécessairement des plus accessibles.

Carole POURCHEZ indique que les chances d'un projet de recueillir des soutiens sont d'autant plus grandes que celui-ci couvre un territoire important. Elle ajoute qu'une autre possibilité consiste à mettre en avant l'aspect innovant de la démarche entreprise.

Karine DE POLIGNAC estime que les régions ou départements pourraient peut-être réserver une partie de leurs moyens pour les actions de faible portée développées dans les plus petites communes, qui ne disposent souvent que de très maigres moyens. Carole POURCHEZ répète que seule la mise en réseau des structures de petite taille permettra d'obtenir des financements régionaux ou nationaux. Il n'y aurait aucun sens à mobiliser des moyens importants pour attribuer une aide de quelques centaines d'euros. Elle rappelle que les financements européens se sont appliqués à faciliter le positionnement de certaines associations sur un rôle d'aide au montage de projet et de dossiers de financements.

Raphaëlle HÉLIOT s'interroge sur la clarification des attentes des politiques quant à la qualité des actions soutenues. Elle imagine qu'il pourrait s'agir du rôle du CEEF.

Une intervenante suggère de proposer une formation à la création d'association et d'aide à l'identification de moyens d'autofinancement.

Racheline COHEN indique que les initiatives existent en la matière. Les maisons des associations offrent un grand nombre de formations gratuites aux responsables associatifs de nature à les aider à consolider leur action. Il s'agit d'autant d'outils à employer.

Un intervenant rapporte que la mise en cohérence des actions pourrait profiter de la définition d'une échelle de référence, le département ou l'intercommunalité par exemple, qui centraliserait l'information sur les initiatives existantes et qui pourrait la répercuter vers les niveaux supérieurs. Carole POURCHEZ indique que l'État peut également être mobilisé comme échelle de référence par le biais de ses services déconcentrés. Elle rappelle qu'un comité du Grenelle et un comité des Agendas 21 seront installés dans chaque région qui réunira des représentants de toutes les collectivités publiques, de l'État, des associations et autres organismes impliqués en matière environnementale. C'est à ces structures qu'il incombera d'assurer l'articulation des actions, qui ne pourrait être correctement prise en charge à un niveau local.

Une intervenante de l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) de l'Essonne indique que le Conseil général de l'Essonne a mis en place l'Agenda 21 des Essonnais, entendant inciter tous les acteurs, individuels ou institutionnels, à proposer les actions qui leur semblent nécessaires. Un document récapitulatif des initiatives et sources de financement a ainsi pu être élaboré.

Une intervenante suggère que les collectivités pilotent véritablement l'action des associations à l'échelle des territoires plutôt que de se contenter de soutenir financièrement ces dernières. Elle pointe comme problématique l'insuffisante lisibilité des projets résultant de la tendance de ces acteurs à veiller jalousement sur ce qu'elles jugent être de bonnes idées. Elle estime également que les instances participatives locales ne doivent pas être négligées. Il semble également que de nombreux événements tendent à entrer en compétition à un même moment et sur un même territoire qu'il serait possible de fusionner, toujours aux fins d'une meilleure lisibilité. Le Ceef paraît, par ailleurs, bien placé pour offrir une plateforme électronique permettant de recenser les initiatives associatives et leur mise en réseau. L'idéal serait que les différentes catégories d'acteurs s'associent en ce sens.

Une intervenante estime que des structures ou manifestations regroupant différents intervenants existent déjà, comme la semaine du développement durable, qui pourraient agréger davantage d'acteurs.

Un intervenant estime que le Ceef pourrait s'impliquer dans cette tâche de recensement par l'offre d'une plateforme à laquelle se rattacheraient les réseaux tels que Vivacités Île-de-France et GRAINE Île-de-France, et ainsi étendre son champ d'intervention.

Barbara HOUALET estime que des réseaux, autres que Vivacités ou GRAINE, parfois à vocation nationale, existent déjà et oeuvrent à la capitalisation des bonnes pratiques sans être nécessairement représentés au sein du Ceef et qui semblent simplement manquer de visibilité. Les outils sont nombreux, mais ne sont nulle part recensés de manière exhaustive. Un intervenant relève que la question de la mise en réseau apparaît comme une question centrale et que tous les acteurs achoppent sur le point de savoir si les difficultés tiennent à l'absence de structures de centralisation de l'information ou à l'insuffisante connaissance de l'existence de telles structures. Il rappelle que les outils Internet, quelle qu'en soit la qualité, ne démultiplient pas le temps dont disposent les acteurs. La simplicité doit à son sens être conservée à l'esprit comme une exigence opérationnelle. Il souligne qu'au-delà du niveau auquel opérer le référencement, se pose la question de l'objet de celui-ci et de l'identité de l'autorité de validation. Une réflexion structurelle préalable lui semble indispensable au succès des efforts de mise en réseau.

Un intervenant estime que l'idéal serait de parvenir à regrouper les réseaux intervenant sur différents champs, quelles que soient les difficultés de l'entreprise. Une intervenante rappelle que les politiques publiques ne doivent pas être perçues uniquement comme des sources de financement mais devraient œuvrer à une meilleure collaboration des acteurs. Elle relève par ailleurs que le décalage paraît important entre la force du message politique en faveur du développement durable et la relative faiblesse des moyens réellement déployés, notamment en termes de lisibilité. En ce sens, la mise en place de Comités régionaux du Grenelle paraît intervenir tardivement et de manière insuffisante. Enfin, elle propose d'envisager le partenariat d'acteurs disposant de moyens et de compétences variées dont les politiques publiques pourraient être les incitateurs.

Carole POURCHEZ rappelle que le Grenelle a mis en place une gouvernance partagée entre l'État, les collectivités locales, les associations et les acteurs socio-économiques. Elle souligne que la composante Éducation à l'Environnement a bénéficié de deux rapports différents, consacrés à la formation professionnelle et aux associations et entreprises. Un intervenant estime que l'inscription de l'Éducation à l'Environnement dans les politiques publiques a souffert d'une exclusion initiale du champ des discussions du Grenelle et d'une divergence des concepts employés par les différents acteurs. Une vision claire, impulsée par le haut, paraît nécessaire à la mise en cohérence de l'ensemble des initiatives.

Carole POURCHEZ ne partage pas cette analyse et estime que le Grenelle a permis une approche transversale de l'EEDD. Elle reconnaît cependant que la définition des objectifs et du rôle des acteurs pourrait être clarifiée, tout en relevant que l'apport du présent atelier reste limité en la matière. Elle rappelle que le Ministère de l'écologie a été intégré à un portefeuille plus large intégrant l'équipement et l'énergie, évolution donnant lieu à la fusion des Directions régionales correspondantes, dans le sens d'une transversalité renforcée. Elle s'en félicite, quelle que soit l'impression de confusion que le processus puisse donner à l'extérieur.

Une intervenante indique que les politiques publiques, pour favoriser la lisibilité, doivent s'inscrire dans une perspective à moyen terme et formuler clairement leurs attentes, éventuellement en les illustrant par des exemples d'initiatives déjà financées et des évaluations qui en ont été conduites. Le recours à des conventions pluriannuelles paraît par ailleurs nécessaire à la pérennisation des projets. Le partenariat entre structures semble compliqué par la coexistence d'entités aux tailles, formes et logiques très différentes, qui favorise parfois davantage l'inscription des acteurs dans une logique de concurrence, laquelle peut également se rencontrer au sein d'un réseau.

Un intervenant suggère que la Région envisage de se positionner comme l'institution consentant le financement premier conditionnant l'abondement d'autres acteurs institutionnels, mais également d'assister les associations dans la définition de leur stratégie. Il souligne par ailleurs le caractère déstructurant pour l'action associative de la pratique des appels d'offres. Il plaide enfin pour la création d'une plateforme régionale permettant aux acteurs de se rencontrer et de se concerter afin de contribuer à l'ajustement de la politique publique.

Atelier de production n°10

Quels outils pour une meilleure structuration de l'EEDD en Île-de-France ?

- Témoins : Gaëlle LE BLOA, animatrice, Plateforme régionale de concertation pour l'EEDD (réseau d'éducation à la nature et l'environnement en Alsace) en Provence-Alpes-Côte d'Azur et Elisabeth LESTEVEN, Directrice de l'ARIENA
- Animateurs : François LASSERRE, Graine Île-de-France et Laetitia LIBOUTON, Vivacités Île-de-France
- Rédactrice : Cécile DISPAU, A la découverte de la ferme

Témoignages

L'Association Régionale pour l'Initiation à l'Environnement et à la Nature en Alsace

Elisabeth Lesteven, Directrice de l'ARIENA

Explique que sa structure peut être comparée au GRAINE dans son objet. Créée en 1977, cette structure s'intègre dans un contexte associatif environnemental comptant trois grands mouvements, usant de moyens d'action différents dans un objectif commun de préservation de l'environnement :

- le mouvement de la protection de la nature ;
- le mouvement de la gestion des milieux ;
- le mouvement de l'Éducation à l'environnement, piloté par l'ARIENA.

Comme tous les intervenants de ce dernier secteur, l'ARIENA œuvre à modifier le comportement des citoyens en favorisant leur prise de conscience des enjeux environnementaux. La Région, les départements, le CESA - Conseil Economique et Social Alsace, les deux PNR - Parcs Naturels Régionaux d'Alsace et l'Association Alsace Nature sont membres de droit du Conseil d'administration de l'ARIENA, qui regroupe par ailleurs quinze associations. Cette instance est un lieu de débat au sein duquel les services de l'État concernés interviennent à titre consultatif. En interne, l'ARIENA accompagne les 50 associations qu'elle fédère dans leur action, en veillant à ce qu'elles collaborent plutôt que d'entrer en concurrence les unes avec les autres dans la recherche de financements. L'élaboration d'une charte a permis de formaliser cet objectif et d'affirmer les valeurs coopératives du réseau.

Le réseau, à la différence d'une plateforme ou d'une fédération, unit des intervenants autonomes autour d'une volonté commune. Les structures membres sont agréées préalablement à leur adhésion. Le réseau regroupe uniquement des associations à but non lucratif dont l'objet statutaire prévoit une mission d'éducation à la nature et à l'environnement. Cet agrément est redoublé par le label du CINE (centre d'initiation à la nature et à l'environnement) pour 7 structures.

L'ARIENA anime divers dispositifs pédagogiques, notamment par le biais d'un appel à projet (Protéger l'environnement, j'adhère) débouchant sur la mise à disposition d'un animateur, pendant une quinzaine d'heures tout au long d'une année au sein d'établissements scolaires de différents niveaux, publics, privés ou agricoles, ou projets transfrontaliers, en s'appuyant sur ses membres. Elle organise également des rencontres de travail et des formations. L'ARIENA intervient également en direction de l'extérieur, spécialement dans la mise en œuvre des priorités définies par les trois collectivités locales membres du réseau. Ces priorités, inscrites dans la politique concertée pour l'éducation à la nature et à l'environnement signée par la Région et les départements et traduites dans les clés de répartition des financements publics, sont répercutées vers les associations par le

biais du programme de projets. L'ARIENA aide ces dernières à monter leurs projets et obtenir les financements souhaités.

La mise en place d'un tableau de bord depuis 2001 amène les associations à une certaine discipline dans la fourniture d'indicateurs sur les caractéristiques de leur action. La collecte d'informations descriptives sur les caractéristiques de l'activité de chacune de ces structures et des publics accueillis permet de mieux connaître leur situation et de dresser un état des lieux géographique d'ensemble. Le tableau de bord est un outil d'aide à la décision pertinent quant au fonctionnement et aux perspectives du réseau.

La légitimité du réseau s'appuie notamment sur sa participation à différentes manifestations thématiques de concertation ou d'animation. La mise en place d'un emploi consacré à la mise en cohérence des relations de coopération avec les entreprises a permis de toucher un nouveau public adulte par le biais d'un accompagnement des entreprises et de leurs salariés dans leurs actions en faveur du développement durable. La force du réseau est d'apporter la compétence de 50 associations différentes dans le cadre de partenariats, qui ne donnent lieu à aucune facturation.

Dans le cadre de la mission d'intérêt général qu'est l'Éducation à l'environnement, l'ARIENA regroupe les entités garantes et les acteurs, et vise à élargir son champ d'intervention initial consacré à la sensibilisation à l'accompagnement des multiples structures qui souhaitent désormais s'impliquer en ce sens. Elle entend assurer le rôle, indispensable, de tête de réseau. L'outil informatique est un des outils sur lesquels fonder cette action.

Christophe MAFFEZONI, fondateur du Centre d'Initiation aux Milieux Aquatiques et à la Pêche, relève que seules les structures de plus de trois ans d'existence sont admises à intégrer le réseau. Il demande quel accompagnement est proposé aux structures nouvelles. Il regrette en outre que cette structure soit inaccessible aux entreprises comme la sienne (entreprise individuelle). L'essentiel lui semble moins de trancher entre forme associative ou d'entreprise que de déterminer l'affectation finale des revenus dégagés par les activités de sensibilisation.

Elisabeth LESTEVEN précise que l'exigence de trois années d'existence ne concerne que la participation au Conseil d'administration. Elle rappelle qu'en Alsace il n'y a qu'un seul réseau et qu'en réservant l'adhésion aux structures non fiscalisées extérieures au secteur marchand, et en mettant en œuvre les principes décrits dans la charte d'adhésion, l'ARIENA a réussi à amener l'ensemble des collectivités territoriales à prendre conscience de l'alternative et de la plus-value offerte par la formule associative et à limiter de façon drastique les appels d'offres en la matière.

Un intervenant s'interroge sur les rapports de l'ARIENA avec les communes qui disposeraient de leur propre service d'Éducation à l'Environnement. Elisabeth LESTEVEN répond que la force du réseau, ses compétences ainsi que l'appui des collectivités territoriales sont des éléments déterminants dans le choix des communes pour travailler avec des associations. La question se pose actuellement avec la communauté urbaine de Strasbourg où des négociations sont en cours sur le mode de gestion d'un centre d'Éducation à l'Environnement sur son territoire.

La plateforme régionale de concertation pour l'EEDD en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Gaëlle LE BLOA, *Coordinatrice*

Créée en 2004 après une première tentative autour d'un CREE (Collectif Régional d'Éducation à l'environnement), Gaëlle LE BLOA indique que cette plateforme entend mettre en place un espace de gouvernance réunissant l'ensemble des acteurs du secteur, publics ou associatifs. Pour tirer les enseignements des échecs passés, il s'est d'abord agi de réfléchir au moyen de structurer l'action d'un grand nombre d'acteurs différents. Trois objectifs directeurs ont été définis :

- co-construire et mettre en œuvre une stratégie régionale en matière d'EEDD ;
- aménager des temps de rencontre et d'échange entre les acteurs ;

- relier cette organisation avec les dynamiques locales et les organisations nationales et internationales.

1 - Organisation

La plateforme réunissant l'ensemble des acteurs de l'EEDD, est accompagnée d'un comité de pilotage trimestriel, composé des principaux partenaires publics et des réseaux d'acteurs de l'EEDD, tous signataires d'une même « déclaration d'engagement ». Après une phase de diagnostic de la situation préexistante et des besoins locaux, la plateforme a défini une stratégie partagée, que des ateliers déclinent en fiches d'action, tandis que des groupes de travail prolongent la réflexion stratégique d'ensemble sur des thèmes plus précis. Le portage administratif de l'ensemble est assuré par le GRAINE PACA.

Les fiches actions concernent :

- la contractualisation entre associations et pouvoirs publics en matière d'EEDD ;
- les démarches de développement durable au sein des établissements d'enseignement ;
- l'EEDD dans le cadre du volet C des contrats de milieu aquatique ;
- la sensibilisation des élus.

Les groupes de travail ont pour thème la communication, l'évaluation, l'articulation avec l'entreprise et la représentativité de la société civile.

En 2006, les assises régionales ont rassemblé 400 participants, tandis que les assemblées plénières réunissent usuellement 130 participants. Une quinzaine de structures s'impliquent dans le fonctionnement du Comité de pilotage.

2 - Obstacles

Un tel mode de fonctionnement se heurte aux habitudes acquises des intervenants du secteur, qui ne sont pas tous soumis aux mêmes impératifs. Une telle transition prend du temps et suppose de doter chacun des partenaires d'une culture commune. Le GRAINE PACA, assurant le portage du projet, peut être dans une certaine mesure considéré comme juge et partie. Pour faire face à cette problématique, un comité de suivi a été mis en place et un DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) sera mené dans l'année pour étudier la question du portage. Il convient également que les structures membres puissent mener à bien leurs propres initiatives, y compris lorsqu'elles n'intègrent pas le plan d'action spécifique de la plateforme.

3 - Leviers

Le bon fonctionnement de l'approche partenariale est assuré par la mobilisation d'un animateur à temps plein, financé sur le budget de la plateforme. Les ressources proviennent des différents intervenants publics, ce projet étant inscrit tant au Contrat de Plan État Région (CPER) que dans le programme du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

En permettant la rencontre de volontés politiques réelles, ce projet permet l'émergence d'une intelligence collective et espère pouvoir contribuer à la mise en place d'une structure comparable d'échelle nationale.

Gilbert THORON, bénévole à la CLCV - Confédération de la Consommation, du Logement et du Cadre de Vie, demande quels procédés sont utilisés pour sensibiliser les vacanciers.

Gaëlle LE BLOA explique que de nombreuses initiatives existent en Provence-Alpes-Côte d'Azur, région particulièrement touristique. Elle cite l'exemple du « Réseau Mer » qui a été mis en place sous le pilotage du Conseil régional qui déploie un certain nombre d'actions de communication, directement inscrites dans le CPER et orientées vers les professionnels en contact avec les touristes. Un réseau « transrégional » existe également sur la thématique « Alpine ».

Une intervenante demande s'il est prévu de développer un programme d'échange de bonnes pratiques avec les pays du Maghreb.

Estelle GAVARD, AESN indique qu'un partenariat méditerranéen a débouché sur la mise en place du réseau des jeunes ambassadeurs de l'eau, commun aux écoles des pays du pourtour méditerranéen, et sur la rédaction d'une déclaration commune, présentée au Ministre de l'écologie lors du Forum mondial de l'eau récemment convoqué à Istanbul. Cette initiative, qui aspire à la pérennité, entend faciliter le financement de projets de coopération décentralisée en la matière.

Brigitte SABARD souhaite savoir dans quelle mesure le rectorat s'implique dans cette entreprise collective. Gaëlle LE BLOA indique que les deux rectorats présents sur le territoire couvert par la Plateforme siègent au Comité de Pilotage (référénts EDD des académies). Les représentants des inspections académiques participent également aux travaux notamment au travers des fiches actions. Les Directions Académiques à l'Action Culturelle sont peu impliquées à ce jour.

Echange avec la salle

L'animateur interroge l'assistance sur les outils susceptibles d'être transposés en Île-de-France.

Eliane JAMIN, Mairie de Paris, estime qu'un état des lieux constitue un préalable indispensable à la transposition de telles pratiques en Île-de-France.

Une intervenante souligne que les problématiques diffèrent selon qu'il s'agit d'appuyer le développement des associations ou d'assurer une meilleure visibilité de l'existant.

Hélène SANCHEZ, chargée de mission éducation au développement durable au rectorat de Paris, rappelle que le partenariats en matière d'EEDD sont déjà structurés en Île-de-France autour d'une charte définissant des orientations, qu'il reste néanmoins à décliner en actions concrètes.

Sophie EDOUARD, en charge de la mission développement durable au rectorat de Paris, relève qu'il est difficile d'identifier des référents au sein des différentes structures impliquées en faveur de l'EEDD. Un intervenant estime que les deux exemples exposés correspondent respectivement, pour la plateforme mise en place en PACA, aux aspirations du Ceef, qui entend intervenir en matière de formalisation, et à celles du GRAINE s'agissant de l'ARIENA.

Il considère, de ce dernier point de vue, que la mise en place d'un tableau de bord est nécessaire à un pilotage effectif.

Elisabeth LESTEVEN rappelle que le réseau national École et Nature est susceptible d'apporter une aide appréciable dans la mise au point de tels tableaux de bord harmonisés.

Hélène SANCHEZ indique que le fait de répertorier les intervenants du secteur prend du temps. Elle ajoute qu'il convient de réfléchir au public cible des actions menées et précise que les thématiques prioritaires devront également figurer au plan régional d'action.

Elisabeth BÈCHE demande si les tableaux de bord permettent de rendre compte de l'évolution des mentalités. Elisabeth LESTEVEN indique que les données du tableau de bord sont quantitatives et non qualitatives, même si des outils sont en cours de développement.

Marion LE QUÉRÉ, Parc naturel régional du Gâtinais français, estime que les acteurs intercommunaux pourront aider le Ceef à répertorier les initiatives existant en Île-de-France. Il lui semble également que l'évolution des comportements peut plus facilement être mesurée à l'échelle locale que régionale, puisque les associations de terrain disposent d'indicateurs permettant de rendre compte de l'impact de leur action.

CONFÉRENCE :

« Comment s'emparer des politiques en faveur de l'Éducation à l'Environnement pour un Développement Durable (EEDD) émanant des niveaux national et européen ? »

- Jean-Michel VALANTIN, Haut fonctionnaire au développement durable à la Direction Générale de l'Enseignement scolaire et coordinateur du Comité Opérationnel 26 du Grenelle
- Matthieu GUARY, Président d'Enviropea

🕒 L'angle national

Jean-Michel VALANTIN retrace l'historique de l'introduction de l'Éducation au Développement Durable dans les programmes scolaires, laquelle ne date que de 2004. Cette discipline est une matière par essence transversale qui ne saurait se réduire à un contenu technique. La sensibilisation à la question de l'eau par exemple traverse plusieurs matières scolaires (sciences physiques, sciences naturelles, géographie). Jean-Michel VALANTIN plaide pour que l'école noue des liens avec le monde associatif dédié aux questions écologiques.

Sophie EDOUARD, chargée de mission à l'Académie de Paris en charge du développement durable, note que l'enseignement au développement durable, longtemps marginal, se généralise. Elle estime que l'établissement scolaire doit signer une convention d'agrément avec les associations afin que cette question soit traitée avec la plus grande proximité possible.

Jean-Michel VALANTIN signale qu'en cette ère de généralisation, l'école, territoire complexe, doit aussi prendre le temps de maîtriser cette problématique.

Christian SOUCHON, universitaire en retraite, se demande pourquoi l'enseignement à l'environnement a disparu au profit de l'enseignement au développement durable. Jean-Michel VALANTIN note que le libellé met en exergue la formation du citoyen face à des sujets en interaction.

Olivier PIA s'enquiert de l'application des mesures décidées au cours du Grenelle de l'Environnement. Jean-Michel VALANTIN explique que la loi qui traduira les orientations du Grenelle de l'Environnement implique plusieurs Ministères – les Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de la Jeunesse et des Sports, de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire – ainsi que les acteurs locaux.

Thierry LEREVEREND, du programme Eco-Ecole, témoigne que le partenariat entre l'école et le monde associatif se déroule dans de bonnes conditions. La culture du projet et son corollaire, la réforme des temps scolaires, méritent d'être davantage développés au sein de l'Éducation nationale car ils sont indispensable à la sensibilisation au développement durable qui doit s'adresser à des élèves considérés comme des acteurs.

Matthieu GUARY met en exergue le rôle des collectivités territoriales qui portent des initiatives et soutiennent des projets en faveur de la sensibilisation au développement durable.

Une intervenante témoigne des initiatives prises sous l'égide du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche qui promeut la mise en place de projets pédagogiques dans les écoles.

Sébastien JEANIN, enseignant au Centre Horticole d'Enseignement et de Promotion - CHEP, plaide pour que les associations participent davantage aux initiatives en milieu scolaire qui s'adressent aux acteurs de demain. Guillaume TOUZE, du SGEN-CFDT, insiste sur la difficile et nécessaire interdisciplinarité de l'éducation au développement durable. En outre, la formation ne pourra reposer sur la base du volontariat et/ou du militantisme. Cette matière devra faire partie des tâches qui incombent aux enseignants.

Jean-Michel VALANTIN fait observer que l'Éducation nationale, souvent taxée de lenteur, met en œuvre à un rythme assez rapide la politique en faveur de l'enseignement au développement durable, laquelle requiert du temps.

Marie-Laure GUILLAUMIN, du Centre Régional de Documentation Pédagogique (CRDP) de Paris, témoigne de l'étroit partenariat noué avec la Ville de Paris.

Gaëlle LE BLOA de la plateforme de concertation de l'éducation à l'environnement et au développement durable de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, doute que les ressources humaines dédiées à ce sujet soient suffisantes. Jean-Michel VALANTIN répond que les questions soulèvent la problématique du manque ; or la problématique principale est celle du temps. Urgence et formation sont antinomiques.

Gaëlle LE BLOA estime cependant que la présence du personnel dédié fait progresser le sujet. Elle s'interroge sur la manière de développer la culture projet. Jean-Michel VALANTIN répond que le temps doit être donné aux établissements, structures complexes ancrées localement, de développer la culture projet.

Linda ABBAS, chargée de mission au Conseil général du Val-de-Marne, plaide pour un renforcement des liens entre le monde scolaire et le tissu associatif.

Un éducateur de l'association « Les Francas du Val d'Oise » réagit à cette remarque et regrette que le monde associatif ne soit pas suffisamment associé aux travaux que mène l'école. Il note, par exemple, avec amertume que les initiatives qu'il a souhaité lancer sur cette question sont restées lettre morte. Jean-Michel VALANTIN observe que, malgré les difficultés que révèle ce témoignage, les liens finissent par se tisser entre les deux acteurs.

Claudie BONNET, ancienne formatrice à l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM) de Cergy-Pontoise, remarque que les futurs enseignants sont insuffisamment formés à cette discipline.

🌀 L'angle européen

Matthieu GUARY note que l'Union Européenne n'a pas défini de politique d'éducation pour un développement durable à laquelle elle ne dédie pas de budget spécifique. Toutefois, l'environnement constitue une préoccupation communautaire transversale, laquelle doit s'intégrer dans toutes les politiques communautaires. L'Union Européenne promeut l'éducation et la formation des citoyens, lance des campagnes d'information et de communication sur ce sujet. Elle a pour partie financé l'opération « *Un jour sans ma voiture* ». Les actions d'Éducation à l'Environnement pour un développement durable peuvent utiliser plusieurs leviers et instruments financiers.

Olivier PIA se demande à qui les acteurs doivent s'adresser pour obtenir des informations sur ces différents dispositifs. Matthieu GUARY précise que les centres physiques et virtuels d'information sur les outils européens sont pluriels : Source d'Europe, portails « projet d'Europe » de la Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (DIACT), les représentations permanentes des régions auprès de l'Union Européenne, etc.

Les financements sont souvent gérés de manière territoriale : le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) est géré par les Directions Régionales de l'Agriculture et de la Forêt (DRAF) ; le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) est géré par les préfetures de région ; le Fonds Social Européen est géré par les Directions du Travail l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DTEFP). Les agences nationales se voient confier par l'Union Européenne la gestion décentralisée de certains programmes tels que ceux qui soutiennent les politiques de la formation ou de la jeunesse. Certains programmes sont gérés par le niveau communautaire. L'outil LIFE+ est un instrument financier dédié aux actions en faveur de l'environnement. Le programme « éducation et formation tout au long de la vie », trop peu utilisé, s'articule autour de quatre leviers :

- Comenius pour l'éducation en milieu scolaire qui favorise les partenariats entre les associations et le monde scolaire ;
- Erasmus pour l'Enseignement supérieur ;
- Leonardo Da Vinci pour l'éducation et la formation professionnelle ;
- Grundtvig pour la formation des adultes.

L'action partenariale est favorisée. Le programme « Europe pour les citoyens » permet de développer des actions dans le domaine de l'écocitoyenneté : s'il est modeste budgétairement et suppose la présence d'au moins quatre partenaires européens, il offre une grande souplesse. Le programme « jeunesse en action » permet de développer la culture projet.

Matthieu GUARY estime que les acteurs doivent choisir le programme qui convient le mieux à leur projet et à leur cible. Le monde associatif ne doit pas hésiter à solliciter le FEDER ; le dispositif promeut les projets. Marion LE QUERE, chargée de mission au Parc national régional du Gâtinais français, témoigne que le parc a pu obtenir des fonds européens.

Matthieu GUARY signale que la région Île-de-France est éligible au dispositif FEDER dans lequel peuvent s'inscrire des actions pédagogiques. Le dispositif suppose des compléments financiers publics. Hélène SANCHEZ signale que l'Agence Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Energies (ARENE) d'Île-de-France publie une lettre d'éducation à l'énergie qui rappelle les dispositifs européens existants.

En réponse à Carole POURCHEZ (DIREN Île-de-France), Matthieu GUARY observe que le FEDER est utilisé avec plus ou moins de souplesse selon les régions puisque dans certains cas, il sert à co-financer le Contrat de Projet ÉtatRégion.

Il précise en outre que l'autofinancement des associations peut, à certaines conditions et dans certains programmes, être considéré comme un co-financement public.

Contexte national

Thierry LEREVEREND, Directeur Fondation pour l'Éducation à l'Environnement en Europe- FEEE, Co-président du Collectif Français pour l'Éducation à l'Environnement vers un Développement Durable

Au-delà des présentes Assises, ces rencontres se poursuivent dans toutes les régions françaises. En outre, les secondes Assises nationales se dérouleront à Caen du 27 au 29 octobre 2009.

L'Éducation à l'environnement vers un développement durable est une éducation émancipatrice, mettant au premier plan des valeurs et ayant pour objectif la responsabilisation, l'engagement des citoyens dans l'action, en donnant à chacun des connaissances, des éléments de conscience et des valeurs. Les citoyens doivent réaliser que la Terre et ses ressources sont un patrimoine commun de l'humanité. Ils en sont comptables, en toute solidarité avec ce que porte cette Terre. L'Éducation à l'environnement promeut une culture de la fraternité, de l'attention aux autres, en plaçant l'humain au centre des choix. Laïque, elle donne à chacun la faculté de développer son esprit critique et le rend autonome dans ses choix, dans

sa façon d'agir et de penser. Elle est une pratique de terrain et de groupe, qui crée de la solidarité et de la coopération. Elle est un travail créatif, visant à faire émerger un monde nouveau. Transdisciplinaire, complexe, l'Éducation à l'environnement entraîne par essence vers des approches globales. La pratique du débat y est une constante et la démocratie vivante.

L'Éducation à l'environnement s'adresse à tous, tout au long de la vie. Elle se pratique en premier lieu à l'école, mais aussi dans la famille, dans la rue, dans le métier, pendant les vacances, à l'occasion de la consommation. Par les différents aspects de la vie qui sont touchés, elle concerne tous les acteurs : l'État, les collectivités locales, la société civile, les associations, les syndicats et l'entreprise, insuffisamment représentée dans ces Assises et pourtant acteur majeur dans la construction de l'avenir que nous souhaitons.

Le CFEEDD est né de l'initiative d'un collectif français issu du forum francophone Planet'ERE 1 de Montréal. Il rassemble des associations environnementales, d'éducation populaire, des syndicats et la Fédération des Parcs naturels régionaux. Son objet est de promouvoir l'Éducation à l'Environnement dans tous les domaines de la société, et son premier grand chantier sera l'organisation des premières Assises nationales, en 2000, à Lille. En 2001, il organise le forum francophone Planet'ERE 2.

L'Éducation à l'Environnement est ainsi ancrée à l'échelle nationale comme un chantier de réflexion à part entière. La généralisation de l'Éducation à l'environnement commence en 2004. Les colloques Michel ROCARD et la mission du Premier Ministre s'ensuivent, ainsi qu'une Décennie des Nations Unies sur l'Éducation à l'environnement. Le Conseil national du développement durable commence à l'intégrer dans ses stratégies. Le Grenelle de l'environnement, qui avait oublié, à l'origine, le thème de l'Éducation à l'environnement, a été obligé de l'introduire, à la suite de la mobilisation du Collectif. Enfin, la Charte de l'Environnement, annexée à la Constitution, rappelle en son article 8 la nécessité d'une Éducation à l'environnement.

Le développement durable est impensable sans un volet éducatif. Les Assises ont pour vertu de promouvoir l'initiative comme moteur primordial du changement et de développer une culture du projet. Il importe de passer d'une culture de la déclaration, parfois inerte, à une citoyenneté active. Enfin, les Assises ont pour objet de promouvoir la culture de la gouvernance et la pratique du partenariat, rassemblant des acteurs qui n'ont pas toujours l'habitude de travailler ensemble, tels les associations, les syndicats, les entreprises ou les pouvoirs publics. Une charte doit être élaborée et un espace de concertation créé.

C'est ce à quoi réfléchiront les 1000 participants attendus aux 2^{es} Assises nationales des 27, 28 et 29 octobre prochains à Caen.

Discours de clôture

Michel VAMPOUILLE

Vice-Président du Conseil régional d'Île-de-France en charge de l'environnement, du développement durable et de l'Eco-région

« Le développement durable ne réside pas dans la juxtaposition de politiques environnementales. Le basculement de l'opinion, intervenu ces dernières années, s'est fait avec une certaine confusion, ce qui pose avec acuité la question de la labellisation des enseignements dispensés en la matière. Dans un contexte où l'enjeu en matière de développement durable n'est plus d'abord technologique ni financier mais réside dans la sensibilisation, l'information et la formation, l'Éducation à l'Environnement est une nécessité absolue. S'il est notamment possible aujourd'hui de construire des maisons « passives » - ne dépendant presque plus d'énergie, leur mise en œuvre à grande échelle repose à la fois sur l'information des particuliers, des collectivités locales et des professionnels.

Or, aujourd'hui, la cible de l'Éducation à l'Environnement demeure trop souvent les publics scolaires. Je voudrais, par exemple, que la Région mette en place des modules « développement durable » dans l'ensemble des formations professionnelles qu'elle finance mais cela reste encore un objectif, pas une réalité. Chaque métier a en effet un impact sur l'environnement, suivant la façon dont il est pratiqué. La question se pose de savoir si un tel enseignement pourra être réalisé par les structures d'Éducation à l'Environnement actuelles, principalement associatives, ou si elle devra au contraire être réalisée par des structures labellisées, ce qui pose la question sous-jacente de l'existence d'un tel label, laquelle est loin d'être acquise à ce jour. Or, la demande des particuliers, des collectivités et probablement aussi des entreprises rend urgente la réponse à ces questions. A défaut, le risque est de voir de grands groupes, forts d'une réputation de sérieux, s'accaparer le « marché » de l'Éducation à l'Environnement. La Région a passé une convention avec l'ADEME pour des actions d'Éducation à l'Environnement dans les lycées. De telles conventions pourraient être signées avec d'autres structures. Je le souhaite.

Une évolution très positive a été accomplie dans le sens de la cohésion par des structures à l'origine éparpillées. La Région souhaite aider ces structures à se rencontrer, à échanger, à se fédérer, à produire des documents et des outils d'Éducation à l'Environnement. Il importe de combiner diversité de l'offre - car il est nécessaire de laisser du champ aux initiatives - et fédération de ces initiatives - de manière à offrir un visage structuré aux demandeurs de formations, qu'ils soient des élus locaux ou des professionnels. Une telle exigence implique de savoir refuser l'adhésion d'une structure qui ne répondrait pas aux exigences de l'Éducation à l'Environnement. »

Sylvette PIERRON, Conseillère technique du Recteur de l'Académie de Versailles et Présidente de l'Institut Français des Formateurs Risques Majeurs (IFFORME), interpelle la Région sur la contradiction entre sa propre politique de construction, imperméable à la notion de risques majeurs - construction en zone inondable, à proximité d'un site Seveso ou selon une architecture rendant la structure vulnérable aux tempêtes - et sa volonté affichée de conduire auprès de la population une éducation à la prévention des risques majeurs. Michel VAMPOUILLE objecte que la prévention des risques majeurs est de la responsabilité de l'État. Il reconnaît que certains bâtiments ont été mal construits ou entretenus, mais rappelle qu'ils l'ont été au terme de marchés publics conclus par la majorité précédente. Désormais, la majorité des constructions intègrent les démarches de qualité environnementale, certains lycées étant labellisés HQE. Les terrains, eux, sont mis à disposition de la Région par la collectivité locale. D'autre part, même si la Région construit, entretient et finance, les proviseurs et les intendants, relevant de l'Éducation nationale, sont extrêmement soucieux de leur autonomie.

Carole POURCHEZ, de la DIREN, rappelle que les deux premières propositions du Grenelle de l'Environnement prévoient des modules de formation à l'environnement dans tous les domaines professionnels. Cet élément pourra probablement être mis en œuvre notamment au sein des collectivités locales, de la Région et de l'État. Les branches professionnelles qui travaillent aussi dans le domaine de l'environnement sont aujourd'hui prêtes à mettre en place de tels modules.

Michel VAMPOUILLE tempère tout enthousiasme sur les suites données au Grenelle de l'Environnement, du moins quant aux échéances des deux projets de loi en question. Même s'il estime que l'absence de loi n'empêche pas d'avancer sur le sujet de la formation, un cruel manque de formateurs se fera très vite ressentir. Par exemple, la Fédération Française du Bâtiment, qui avait lancé un programme de 50 000 formations, n'a pu en réaliser que 1 500, en 2008.

Retour des ateliers de production

Atelier 1 - Travailler avec l'entreprise : le champ des possibles...

La responsabilisation des entreprises à l'égard de l'environnement est apparue comme une idée clé pour les associer à la démarche. En amont de tout partenariat avec les entreprises, il importe de formaliser par écrit des valeurs et des objectifs partagés, ainsi que les modalités de mise en oeuvre d'un projet (dans la cadre d'une convention de partenariat par exemple). Des outils d'aide à la formalisation de ce type de document (contrat de confiance, convention, etc.) manquent actuellement aux acteurs de l'Éducation à l'Environnement.

Atelier 2 - De l'école à l'université : quelle place accordée à l'EEDD ?

Les participants de l'atelier ont souligné la nécessité de :

- d'une approche décloisonnée de l'éducation au développement durable dans les établissements scolaires ;
- d'une approche par projet ;
- d'une ouverture de l'école aux partenaires extérieurs, à travers notamment une commission éducative.

Atelier 3 - EEDD et Éducation Populaire : des objectifs communs, des partenariats à renforcer

Les témoignages d'Educasol, œuvrant dans le domaine de la solidarité Nord-Sud, et de l'ARENE Île-de-France ont permis d'éclairer d'autres manières de porter l'Éducation à l'Environnement. La grande diversité des expériences fait sentir la nécessité d'espaces de rencontres pour mutualiser les expériences, mais pose aussi le problème de la lisibilité. Une structure fédératrice pourrait avantageusement rassembler tous les acteurs. Un site portail pourrait également offrir une meilleure visibilité.

L'Éducation à l'Environnement est le fait d'acteurs généralistes - comme les associations d'Éducation Populaire - et de spécialistes, dont il importe de conjuguer les compétences et de capitaliser les expériences.

Atelier 4 - Collectivités et institutions : quelles politiques territoriales en faveur de l'EEDD ?

Frédéric POUZERGUES, chargé de mission Éducation à l'environnement au Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, et Emelyne BIGOT, chargée de mission Délégation Développement durable au Conseil général de l'Essonne, ont fait part de leurs expériences respectives. La création d'espaces de concertation avec les citoyens a été évoquée comme un moyen de pérenniser les actions des collectivités. Lorsque les citoyens sont effectivement impliqués dans une démarche, il devient plus difficile pour la collectivité de la supprimer. Une interrogation a émergé sur la valeur marchande des actions d'Éducation à l'Environnement.

Atelier 5 - Différents publics et différents territoires : quels moyens pour réduire les inégalités ?

Le témoignage de Sylvie CHAUCHOY, de la DDJS (Direction Départementale Jeunesse et Sport) du Val-de-Marne, a mis en exergue les problématiques d'accessibilité à un cadre de vie de qualité dans les territoires prioritaires de la Politique de la ville.

Pour répondre à la question posée par l'atelier (« Quels moyens pour réduire les inégalités ? »), le groupe a rappelé, en premier lieu, les valeurs d'égalité, d'équité, de tolérance, de respect caractérisant l'EEDD. A l'issue des échanges, plusieurs idées ont été retenues :

L'accès aux actions EEDD : le coût constitue l'un des principaux freins pour l'accès aux animations d'EEDD, certains participants ont milité pour des actions gratuites à l'égard du public. Pour répondre à la question de l'accessibilité physique aux structures telles que les fermes pédagogiques, certains participants ont évoqué les partenariats développés avec les autocaristes ou les collectivités finançant ce type de transports.

La mixité des différents publics au sein d'un même projet doit être assurée, ainsi que l'intégration de l'Éducation à l'environnement à tous les échelons territoriaux, grâce à des référents. Un effort en matière de formation continue doit permettre aux animateurs d'adapter leur démarche aux différents publics. Le groupe a mis en évidence la nécessité de travailler en étroite collaboration avec les acteurs éducatifs locaux (maisons de quartier, écoles, associations locales, etc.). Le partenariat avec les collectivités locales, incontournable, requiert une meilleure lisibilité des dispositifs locaux existants (pour exemple les dispositifs de la Politique de la ville, des politiques « jeunesse » locales, etc.) afin de mieux y inscrire les projets d'EEDD.

Le jardin partagé, familiale ou pédagogique apparaît, en outre, comme un mode privilégié pour rassembler une multiplicité d'acteurs autour d'un projet commun d'EEDD.

L'initiative est donc par excellence locale. Dans ce contexte, l'échelon national peut avoir pour rôle d'identifier, de mutualiser et de valoriser ces initiatives.

Atelier 6 - Comment favoriser l'accès aux ressources et à l'information ?

Des malettes pédagogiques, élaborées en concertation avec les enseignants, permettraient à ceux-ci d'intégrer plus facilement l'EEDD à leurs programmes. L'Éducation nationale travaille actuellement sur la mise en oeuvre d'une charte favorisant les partenariats. Un site Internet de référence constituerait le bon moyen de favoriser l'accès à des ressources certes abondantes en Île-de-France, mais insuffisamment diffusées et mutualisées.

L'idée d'un label permettant d'authentifier cette information a également été émise, même si elle pose le problème de l'instance chargée de la labellisation et celui de la lisibilité, les labels abondant déjà en matière d'environnement et de développement durable. De même, une stratégie de communication unique serait souhaitable pour valoriser l'outil pédagogique auprès des réseaux régionaux, nationaux ou européens. Néanmoins, la multiplicité des émetteurs d'information demeure nécessaire pour atteindre une pluralité de publics.

Un Répertoire des ressources pédagogiques en Île-de-France, créé par l'ARENE en partenariat notamment avec l'ADEME est disponible sur les sites Internet des différents partenaires. Dédier un site à ce Répertoire de ressources lui conférerait une meilleure lisibilité. D'autre part, les professionnels sont demandeurs d'une bibliothèque de référencement des ressources pédagogiques.

Atelier 7 - Quelle offre de formation en EEDD ?

Aucune évolution en matière d'offre de formation en EEDD n'est intervenue depuis les premières assises (1999). Les données étant en outre très lacunaires en la matière, malgré une étude réalisée par le CNARE, l'idée a émergé d'un état des lieux exhaustif de l'offre de formation en EEDD en Île-de-France et des emplois correspondants. Mener une telle enquête suppose toutefois de définir les critères d'une formation et d'un métier d'EEDD.

Thierry LERÉVÉREND a indiqué que l'idée d'un Observatoire national de l'Éducation à l'Environnement, avancée quelques années auparavant par le Collectif Français d'Éducation à l'Environnement et reprise par le Ministère de l'Écologie, ne s'est finalement pas concrétisée, faute de moyens.

Sans nécessairement aboutir à une élévation du niveau de diplôme, qui pourrait effrayer les bénévoles, il importe de valoriser davantage ces formations. L'absence d'enseignement universitaire en la matière paraît toutefois problématique à certains. En tout état de cause, il importe de développer une culture et un langage commun, tant pour les animateurs professionnels bénévoles que pour les enseignants. La question de la certification des offres de formation en matière EEDD s'est également posée. Une meilleure offre de formation doit être proposée auprès de tous les publics, sans oublier les enseignants et les bénévoles. Parallèlement, une identification et une valorisation des métiers afférents sont nécessaires. Actuellement, les formateurs, techniciens ou animateurs en environnement ne sont pas reconnus en tant que tels dans les pôles emplois.

Atelier 8 - Des champs et thématiques à investir, des dispositifs à développer

Avant d'investir des champs thématiques, il importe d'identifier les besoins et attentes des publics (petite enfance, seniors, touristes, entreprises, etc.) et des acteurs, ce qui nécessite de rencontrer ces publics, globalement demandeurs d'implication et de responsabilité locales. La dimension ludique, artistique et le plaisir ne doivent pas être éludés dans une approche éducative sur l'environnement, pour contrecarrer l'image traditionnellement anxiogène de ce type de préoccupations.

Une fois le diagnostic effectué, il convient, pour élaborer localement des projets :

- d'identifier les acteurs locaux, les partenaires, les ressources dont ils disposent ;
- de prévoir des temps d'échange ;
- de créer les ressources manquantes ;
- d'instituer des points locaux de référence avec la création de passerelles sur des thèmes comme la santé, le sport, la lecture.

Il importe que la dimension éducative soit pérenne. Les acteurs doivent se penser aussi comme médiateur, pour inciter les autres à faire.

Un débat sur la labellisation des actions EEDD est également né dans cet atelier.

Atelier 9 - Inscrire l'EEDD dans les politiques publiques

Une meilleure lisibilité des politiques publiques en matière d'EEDD apparaît nécessaire aux porteurs de projets. Il importe effectivement de clarifier les attentes des acteurs institutionnels et de mieux faire connaître, par exemple, les outils permettant aux acteurs locaux et associatifs de s'autofinancer. Colliger et capitaliser sur les expériences pédagogiques menées partout en France, voire à l'étranger est également apparu nécessaire. De nombreux réseaux rédigent des fiches actions ou des fiches outils, lesquelles ne sont pas accessibles. Un site portail constituerait un bon moyen de mutualiser ces outils.

La question s'est posée d'une structure fédérant les multiples réseaux. La pérennité des financements importe et peut être garantie par des conventions biennuelles ou triennales avec les pouvoirs publics.

Le besoin d'un lieu et de temps de rencontres physiques et d'échange s'est également fait sentir, pour envisager la mise en œuvre des idées et collaborations nées de telles Assises. Il conviendra de se rapprocher notamment du Comité régional qui se mettra en place autour du Grenelle de l'Environnement, pour définir la politique d'Éducation à l'Environnement. Ce Comité, qui regroupera les services de l'État, des représentants de la Région, des départements, des collectivités locales, des associations et des acteurs socio-économiques, sera un lieu privilégié pour évoquer l'articulation entre les différentes échelles et les différents acteurs.

Une intervenant milite, au-delà du travail avec les pouvoirs publics, sur la nécessité de mener des actions EEDD qui favorisent l'implication des citoyens, à travers les instances participatives locales telles que les conseils de jeunes.

Atelier 10 - Quels outils pour une meilleure structuration de l'EEDD en Île-de-France ?

La nécessité est apparue d'établir un état des lieux de l'EEDD en Île-de-France, en s'appuyant éventuellement sur le tableau de bord utilisé par l'ARIENA et actuellement adapté au niveau national par le réseau École et Nature. Il importe également de mettre à jour le Répertoire des structures d'éducation à l'environnement et au développement durable dans la région.

Les participants à cet atelier ont milité pour l'élaboration d'un plan régional d'action incluant une évaluation, en s'emparant des contrats de plan État-Région ou des SDAGE. Une question s'est néanmoins posée sur la manière d'articuler le CEEF avec les réseaux et sur le portage administratif d'une stratégie régionale.



Synthèse réalisée par la société AB Report
grâce au soutien du Conseil général de Seine-Saint-Denis



www.abreport.com

01 42 45 02 07

